
Statistique policière de la criminalité (SPC)

Rapport annuel Fribourg 2019

Table des matières

1	Introduction	5
2	Aperçu.....	6
2.1	Infractions selon la loi.....	6
2.1.1	Répartition des infractions selon la loi	6
2.1.2	Élucidations et évolution des infractions selon la loi	7
2.2	Infractions du Code pénal (CP).....	8
2.2.1	Répartition selon les titres du Code pénal (CP)	8
2.2.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions	9
2.2.3	Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)	10
2.3	Infractions selon la répartition géographique	11
2.3.1	Code pénal (CP)	11
2.3.1.1	Fréquence (‰) par district	11
2.3.1.2	Fréquence (‰) et évolution par district	12
2.3.1.3	Fréquence (‰) par commune	12
2.3.1.4	Fréquence (‰) et évolution par commune	13
2.3.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	14
2.3.2.1	Fréquence (‰) par district	14
2.3.2.2	Fréquence (‰) et évolution par district	15
2.3.2.3	Fréquence (‰) par commune	15
2.3.2.4	Fréquence (‰) et évolution par commune	16
2.3.3	Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI).....	17
2.3.3.1	Fréquence (‰) par district	17
2.3.3.2	Fréquence (‰) et évolution par district	18
2.3.3.3	Fréquence (‰) par commune	18
2.3.3.4	Fréquence (‰) et évolution par commune	19
2.4	Prévenus selon la loi	20
2.4.1	Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe	20
2.4.2	Répartition de l'âge et du sexe selon la loi	20
2.4.2.1	Code pénal (CP)	20
2.4.2.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	21
2.4.2.3	Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI).....	21
2.4.3	Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour).....	22
2.4.4	Nationalité selon la loi et le statut de séjour	23
2.4.4.1	Code pénal (CP)	23
2.4.4.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	24
2.4.4.3	Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI).....	24
2.4.5	Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	25
2.4.5.1	Code pénal (CP)	25
2.4.5.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	25
2.4.5.3	Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI).....	26
2.4.6	Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP)	26
3	Partie détaillée.....	27
3.1	Infractions de violence.....	27
3.1.1	Infractions de violence: répartition selon le type de violence	27
3.1.2	Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions	28

3.1.3	Infractions de violence selon l'endroit.....	29
3.1.3.1	Infractions de violence selon l'endroit: public–privé	29
3.1.3.2	Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées	29
3.1.4	Infractions de violence selon l'instrument.....	30
3.1.4.1	Homicides, y c. tentatives	30
3.1.4.2	Lésions corporelles graves	30
3.1.5	Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité.....	31
3.1.6	Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe.....	32
3.2	Violences domestiques.....	33
3.2.1	Violences domestiques: répartition selon l'infraction.....	33
3.2.2	Violences domestiques: évolution des infractions.....	34
3.2.3	Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu.....	35
3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle.....	36
3.3.1	Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	36
3.3.2	Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions	36
3.3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit.....	37
3.4	Infractions contre le patrimoine.....	38
3.4.1	Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	38
3.4.2	Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions	39
3.5	Brigandage.....	40
3.5.1	Brigandage selon l'instrument	40
3.5.2	Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions	40
3.6	Vol.....	41
3.6.1	Répartition selon le type de vol	41
3.6.2	Type de vol: élucidations et évolution des infractions	41
3.6.3	Vol par effraction selon l'endroit	42
3.6.3.1	Vol par effraction selon l'endroit: public–privé.....	42
3.6.3.2	Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées	43
3.7	Vol de véhicule.....	44
3.7.1	Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule.....	44
3.7.2	Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions	44
3.8	Domages à la propriété.....	45
3.8.1	Domages à la propriété: répartition selon le contexte	45
3.8.2	Domages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions.....	45
3.8.3	Vandalisme selon le mode opératoire	46
3.8.4	Vandalisme selon l'endroit.....	47
3.9	Loi sur les stupéfiants (LStup).....	48
3.9.1	Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction.....	48
3.9.2	Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions	49
3.9.3	Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction	50
3.9.3.1	Consommation par substances	50
3.9.3.2	Trafic par substances	51
3.9.4	Loi sur les stupéfiants: prévenus	51
3.9.4.1	Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	51
3.9.4.2	Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	52
3.9.4.3	Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile.....	52
3.9.5	Décès dus à la drogue: évolution	53
3.9.6	Loi sur les stupéfiants: saisies de substances	54

3.10	Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	55
3.10.1	Loi sur les étrangers et l'intégration: répartition selon l'infraction.....	55
3.10.2	Loi sur les étrangers et l'intégration: élucidations et évolution des infractions.....	56
4	Évolution	57
4.1	Tableaux	57
4.1.1	Infractions selon la loi	57
4.1.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions	58
4.1.3	Code pénal: infractions par district	59
4.1.4	Code pénal: infractions par commune.....	60
4.1.5	Infractions à la loi sur les stupéfiants.....	61
4.1.6	Loi sur les stupéfiants: infractions par district.....	61
4.1.7	Loi sur les stupéfiants: infractions par commune	62
4.1.8	Infractions à la loi sur les étrangers et l'intégration	63
4.1.9	Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par district	64
4.1.10	Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par commune	65
4.1.11	Infractions de violence	66
4.1.12	Infractions de violence domestique	67
4.1.13	Infractions contre le patrimoine	68
4.2	Graphiques	69
4.2.1	Infractions selon la loi	69
4.2.2	Code pénal: sélection de titres	70
4.2.3	Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	70
4.2.4	Infractions contre l'intégrité sexuelle	71
4.2.5	Infractions contre le patrimoine	71
4.2.6	Infractions à la loi sur les stupéfiants.....	72
5	Glossaire méthodologique	73
5.1	Introduction	73
5.2	Définitions	73
5.2.1	Le cas/l'affaire.....	73
5.2.2	L'infraction.....	73
5.2.3	L'infraction élucidée/la personne prévenue	73
5.2.4	La personne lésée	73
5.2.5	La population résidante permanente	73
5.2.6	Etat des communes	74
5.3	Principes d'exploitation des données	74
5.3.1	Statistique de sortie	74
5.3.2	Principe du lieu de commission de l'infraction	74
5.3.3	Comptage des personnes ou comptage unique.....	74
5.4	Chiffres clés	74
5.4.1	Chiffres absolus	74
5.4.2	Chiffres relatifs.....	74
5.4.3	Graphiques	75
6	Index des tableaux	76
7	Index des figures	77

1 Introduction

Un commentaire de 1 à 2 pages est prévu comme introduction aux données de la publication annuelle. Celui-ci met en évidence les chiffres les plus importants de l'année écoulée, résume les points principaux permanents et indique l'évolution constatée.

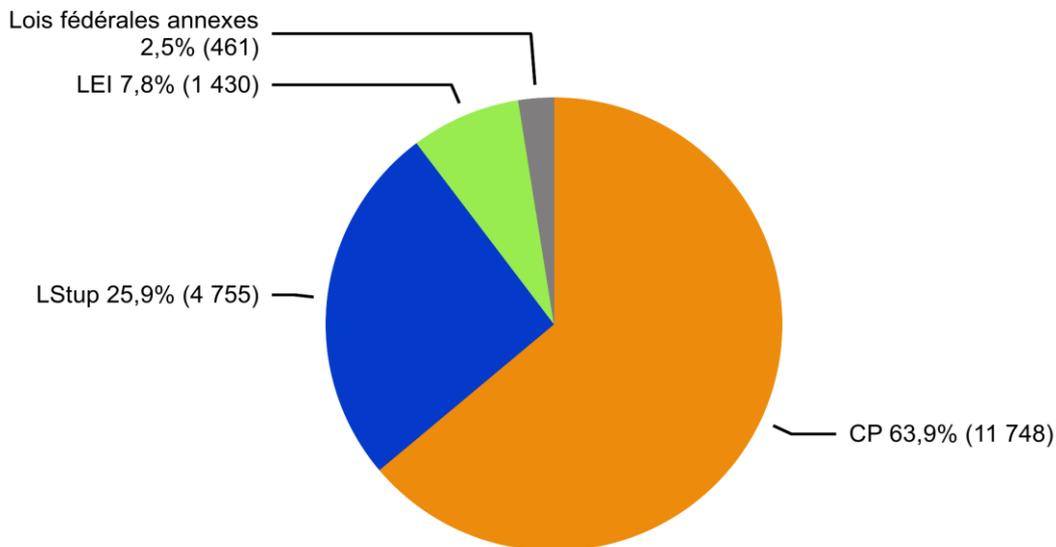
L'OFS rédigera le commentaire pour la diffusion nationale, tandis que les commentaires pour les statistiques annuelles cantonales seront effectués par les cantons concernés.

2 Aperçu

2.1 Infractions selon la loi

2.1.1 Répartition des infractions selon la loi

Répartition des infractions selon la loi



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 1: Répartition des infractions selon la loi

Les infractions au Code pénal (CP), à la loi sur les stupéfiants (LStup) et à la loi sur les étrangers et l'intégration (LEI) sont détaillées dans la présente statistique policière de la criminalité. Les infractions à la loi sur la circulation routière (LCR) ne sont pas prises en considération dans la SPC, y compris les homicides par négligence ou les lésions corporelles résultant d'une infraction à la loi sur la circulation routière (LCR), qui eux figurent dans la statistique des accidents de la circulation.

En outre, 461 dénonciations pour des infractions à d'autres lois fédérales annexes ont été transmises à la SPC pour l'année 2019. Mais en fonction des règles de compétences cantonales, diverses lois fédérales annexes ne sont pas ou pas uniquement du ressort de la police cantonale. En effet, certaines infractions saisies par la police des chemins de fer ou le corps des gardes-frontière peuvent être directement transmises au ministère public (par exemple les infractions à la loi sur le transport de voyageurs). Il est donc important de noter que certaines infractions aux lois fédérales annexes ne tombent pas dans la statistique policière de la criminalité, mais sont envoyées directement aux autorités judiciaires compétentes.

2.1.2 Élucidations et évolution des infractions selon la loi

Élucidations et évolution des infractions selon la loi

	2018		2019		Diffé- rence
	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions	
Code pénal (CP)	12 869	42,1%	11 748	42,8%	-9%
Loi sur les stupéfiants (LStup)	3 890	98,5%	4 755	98,9%	22%
Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	1 897	100,0%	1 430	100,0%	-25%
Autres lois fédérales annexes	414	88,2%	461	89,2%	11%

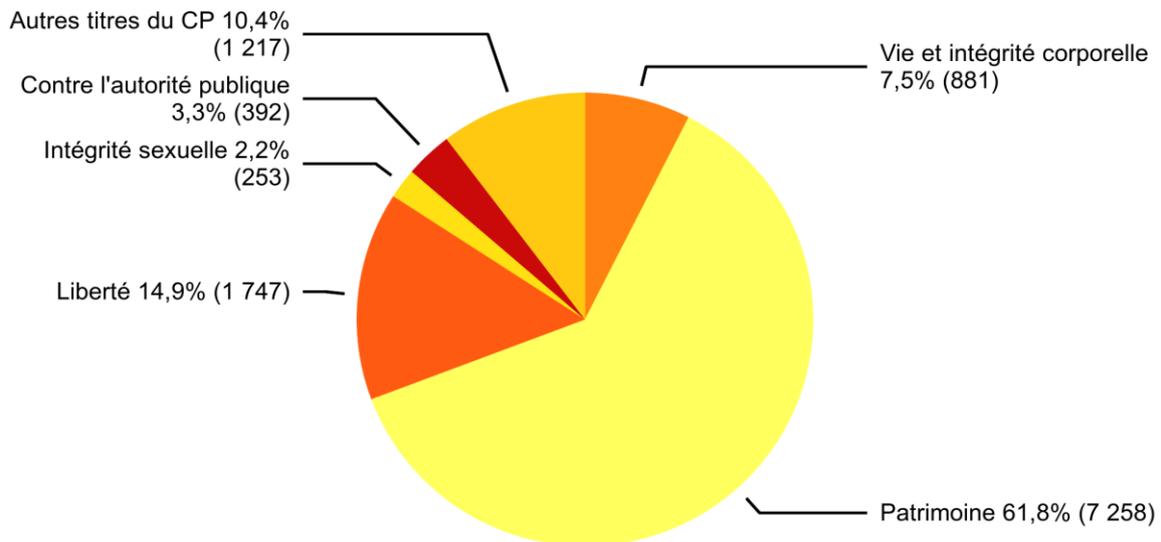
© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 1: Élucidations et évolution des infractions selon la loi

2.2 Infractions du Code pénal (CP)

2.2.1 Répartition selon les titres du Code pénal (CP)

Répartition selon les titres du Code pénal



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 2: Répartition selon les titres du Code pénal

Pour une question de clarté, seuls les titres les plus fréquents du Code pénal et une sélection des principales infractions sont représentés. En ce qui concerne les violations de domicile, il faut tenir compte du fait qu'une grande part de ces dernières est dénoncée en relation avec l'infraction de vol (notamment de vol par effraction). Même dans ce cas, elles sont classées parmi les infractions contre la liberté et incluses dans le total de ces dernières. Les données détaillées ne comprennent à l'inverse que les violations de domicile qui ne sont pas liées à un vol.

2.2.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

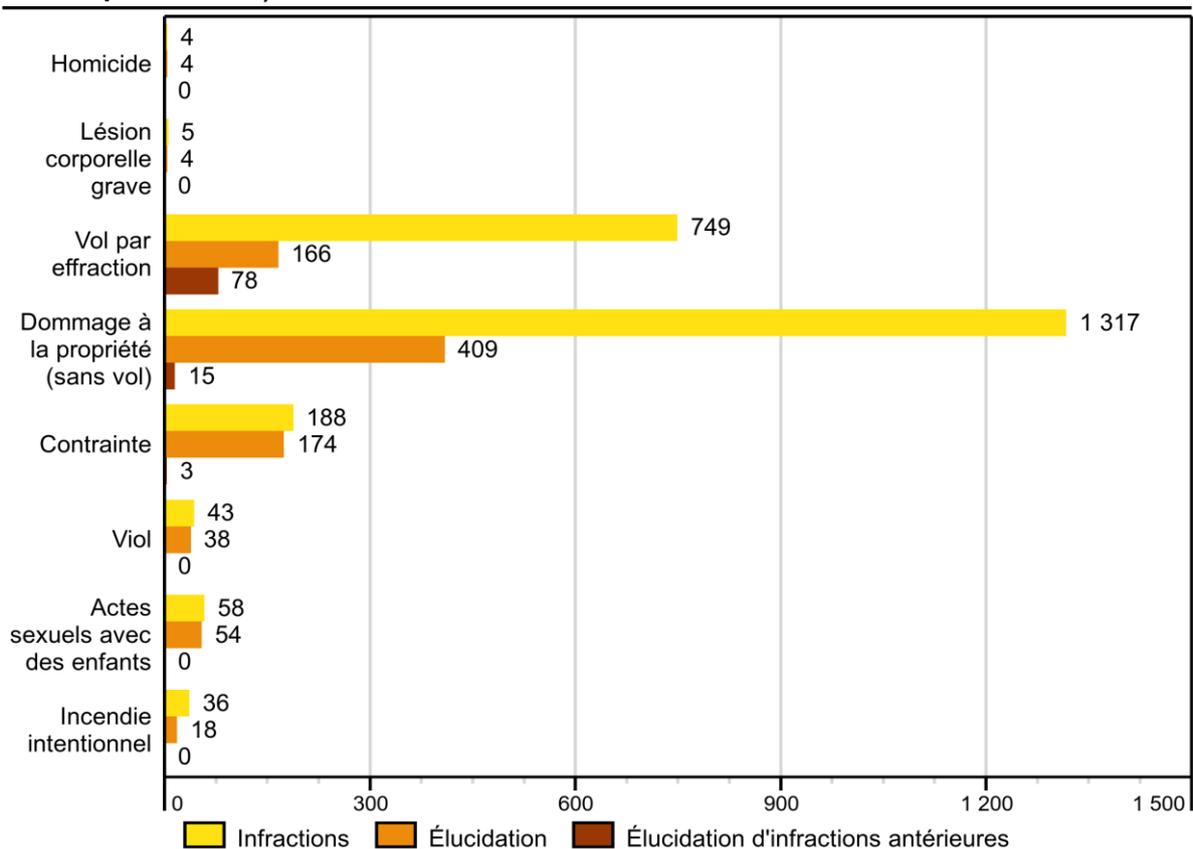
	2018		2019		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total général du Code pénal	12 869	42,1%	11 748	42,8%	-9%
Total vie et intégrité corporelle	934	88,3%	881	87,7%	-6%
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	2	100,0%	1	100,0%	-50%
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	1	100,0%	3	100,0%	200%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	8	62,5%	5	80,0%	-38%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	335	89,9%	324	89,2%	-3%
Total patrimoine	8 059	26,4%	7 258	24,5%	-10%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	3 271	27,0%	2 952	24,9%	-10%
dont vol par effraction	883	15,2%	749	22,2%	-15%
dont vol à l'arrachée	7	57,1%	12	58,3%	71%
Vol de véhicule (Art. 139)	1 028	2,9%	938	3,3%	-9%
Brigandage (Art. 140)	33	81,8%	47	63,8%	42%
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	1 519	36,9%	1 317	31,1%	-13%
Escroquerie (Art. 146)	480	27,3%	496	25,6%	3%
Extorsion et chantage (Art. 156)	38	26,3%	24	12,5%	-37%
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	14	85,7%	22	72,7%	57%
Total honneur, domaine secret ou privé	817	79,2%	746	83,8%	-9%
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	167	68,3%	176	82,4%	5%
Total liberté	1 903	46,9%	1 747	53,1%	-8%
Menaces (Art. 180)	452	88,5%	453	91,2%	0%
Contrainte (Art. 181)	143	94,4%	188	92,6%	31%
Traite d'êtres humains (Art. 182)	0	–	0	–	0%
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	18	94,4%	7	100,0%	-61%
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	188	67,6%	159	72,3%	-15%
Total intégrité sexuelle	205	85,4%	253	86,2%	23%
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	30	73,3%	58	93,1%	93%
Viol (Art. 190)	24	75,0%	43	88,4%	79%
Exhibitionnisme (Art. 194)	11	81,8%	7	71,4%	-36%
Pornographie (Art. 197)	58	98,3%	83	96,4%	43%
Total danger collectif	185	27,6%	140	30,7%	-24%
Incendie intentionnel (Art. 221)	54	51,9%	36	50,0%	-33%
Total autorité publique	427	99,8%	392	98,5%	-8%
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	143	100,0%	146	98,6%	2%
Total administration de la justice	91	94,5%	108	91,7%	19%
Blanchiment d'argent (Art. 305 ^{bis})	38	94,7%	46	95,7%	21%
Autres infractions du Code pénal	248	77,8%	223	80,3%	-10%

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

2.2.3 Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 3: Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

L'élucidation d'une infraction peut découler des actes d'enquêtes d'un canton, d'une dénonciation nominale d'un lésé ou d'un témoin, d'une recherche de grande envergure, etc. Le nombre d'élucidations ne peut exprimer ni comment ni par qui l'élucidation a eu lieu. D'autant plus, il ne peut pas servir comme indicateur de l'efficacité du travail policier pour toutes les infractions d'une manière identique.

Par élucidations ultérieures nous entendons les infractions qui ont déjà été exploitées statistiquement dans une année précédente mais dont on a trouvé les personnes prévenues seulement dans l'année civile actuelle.

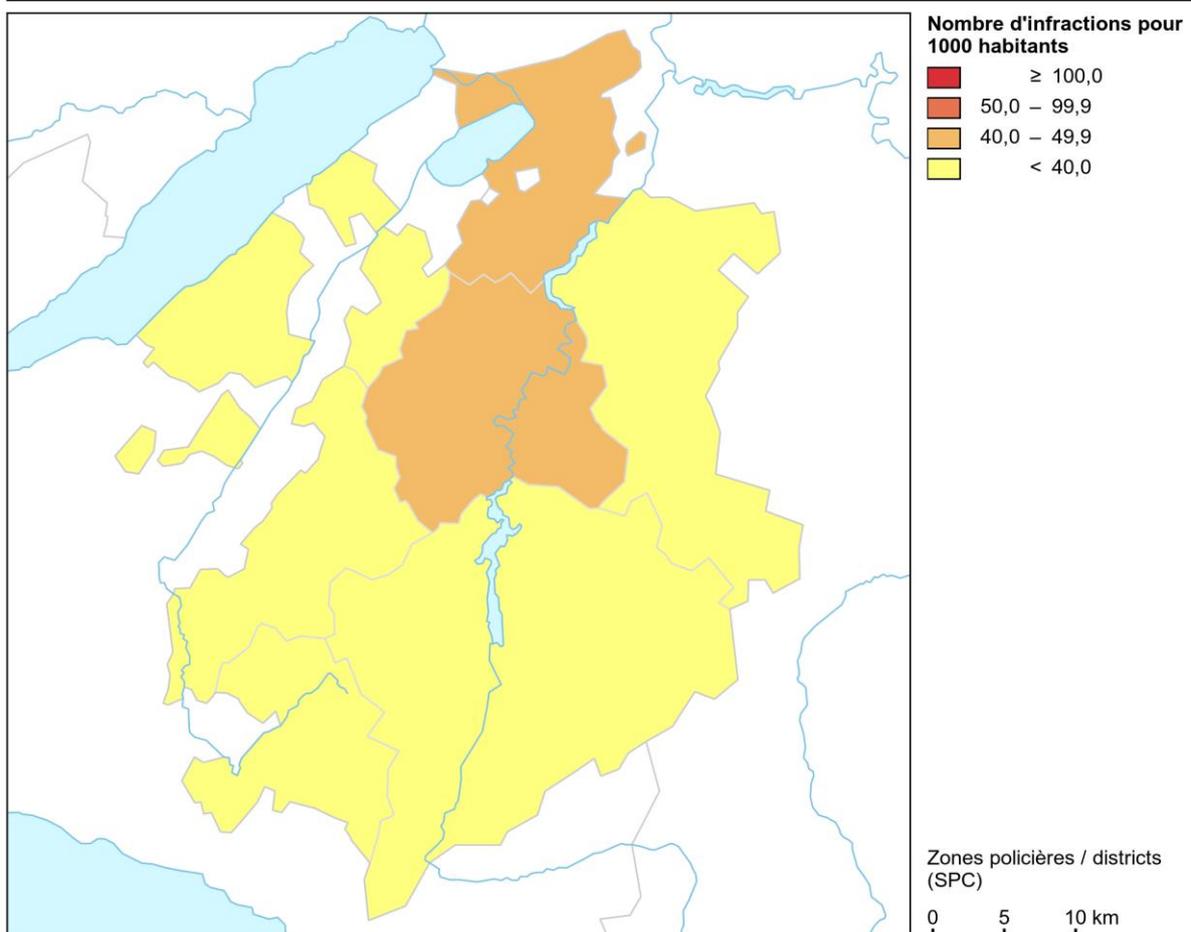
2.3 Infractions selon la répartition géographique

2.3.1 Code pénal (CP)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Au moment de comparer ces fréquences, il faut cependant tenir compte de la proportion des pendulaires, qui pèsent d'un poids non négligeable sur la criminalité des grandes villes.

2.3.1.1 Fréquence (‰) par district

Code pénal (CP): fréquence (‰) par région/district



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): OFS – SPC (2019), STATPOP (2018)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2020

Figure 4: Code pénal (CP): fréquence (‰) par district

2.3.1.2 Fréquence (‰) et évolution par district

Code pénal: fréquence (‰) et évolution par district

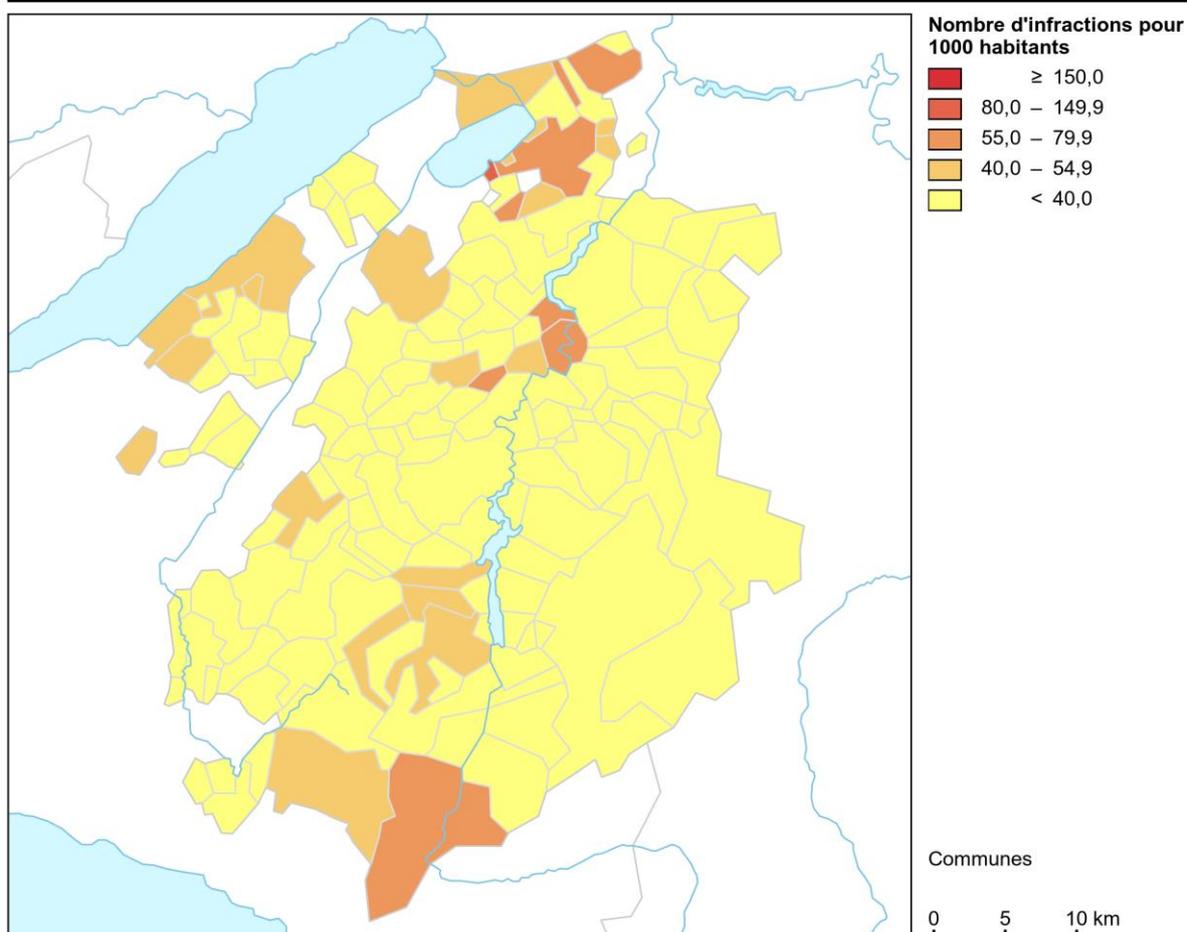
	2018			2019			Différence
	Infractions	Habitants	Fréquence	Infractions	Habitants	Fréquence	
La Sarine	5 961	105 931	56,3	4 786	106 136	45,1	-20%
La Gruyère	1 975	54 431	36,3	2 160	55 726	38,8	9%
Sense	779	43 691	17,8	921	43 990	20,9	18%
See / Lac	1 489	36 314	41,0	1 537	36 800	41,8	3%
La Broye	1 550	32 246	48,1	1 122	32 894	34,1	-28%
La Glâne	528	24 063	21,9	598	24 337	24,6	13%
La Veveyse	573	18 398	31,1	607	18 831	32,2	6%
Inconnu FR	14	–	–	17	–	–	21%

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 3: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par district

2.3.1.3 Fréquence (‰) par commune

Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): OFS – SPC (2019), STATPOP (2018)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2020

Figure 5: Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune

2.3.1.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune

	2018			2019			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Fribourg	3 469	38 521	90,1	2 749	38 365	71,7	-21%
Bulle	1 142	22 709	50,3	1 170	23 439	49,9	2%
Villars-sur-Glâne	560	12 114	46,2	487	12 094	40,3	-13%
Estavayer	529	9 494	55,7	410	9 716	42,2	-22%
Murten	484	8 222	58,9	526	8 279	63,5	9%
Marly	342	8 201	41,7	263	8 193	32,1	-23%
Düdingen	241	7 823	30,8	264	7 964	33,1	10%
Gibloux	158	7 306	21,6	157	7 448	21,1	-1%
Châtel-Saint-Denis	316	6 723	47,0	290	6 971	41,6	-8%
Wünnewil-Flamatt	159	5 558	28,6	186	5 579	33,3	17%
Belmont-Broye	365	5 425	67,3	253	5 521	45,8	-31%
Courtepin	173	5 416	31,9	145	5 454	26,6	-16%
Romont (FR)	242	5 304	45,6	266	5 280	50,4	10%
Kerzers	279	5 020	55,6	307	4 970	61,8	10%
Gurmels	88	4 287	20,5	60	4 352	13,8	-32%
Schmitten (FR)	58	4 078	14,2	65	4 035	16,1	12%
Mont-Vully	158	3 601	43,9	156	3 819	40,8	-1%
Granges-Paccot	262	3 686	71,1	267	3 750	71,2	2%
Plaffeien	87	3 601	24,2	70	3 594	19,5	-20%
Attalens	92	3 427	26,8	126	3 521	35,8	37%
Tafers	52	3 354	15,5	74	3 450	21,4	42%
Bösingen	33	3 430	9,6	68	3 408	20,0	106%
Belfaux	131	3 338	39,2	79	3 283	24,1	-40%
Ursy	36	3 079	11,7	96	3 198	30,0	167%
Givisiez	162	3 199	50,6	114	3 166	36,0	-30%
Le Mouret	56	3 134	17,9	35	3 154	11,1	-38%
Riaz	75	2 627	28,5	117	2 781	42,1	56%
Corminboeuf	61	2 563	23,8	59	2 696	21,9	-3%
Broc	103	2 652	38,8	87	2 651	32,8	-16%
Montagny (FR)	90	2 536	35,5	63	2 634	23,9	-30%
Neyruz (FR)	76	2 593	29,3	45	2 567	17,5	-41%
Hauterive (FR)	78	2 513	31,0	64	2 498	25,6	-18%
Val-de-Charmey	33	2 477	13,3	70	2 483	28,2	112%
Vuadens	87	2 317	37,5	63	2 405	26,2	-28%
Ueberstorf	18	2 371	7,6	18	2 375	7,6	0%
Vuisternens-devant-Romont	15	2 287	6,6	27	2 324	11,6	80%
Cheyres-Châbles	81	2 278	35,6	102	2 320	44,0	26%
Siviriez	31	2 199	14,1	27	2 239	12,1	-13%
Gruyères	51	2 203	23,2	56	2 200	25,5	10%
St. Antoni	14	2 039	6,9	12	2 076	5,8	-14%
Autres communes	2 382	91 369	–	2 255	92 462	–	-5%

© OFS, Neuchâtel 2020

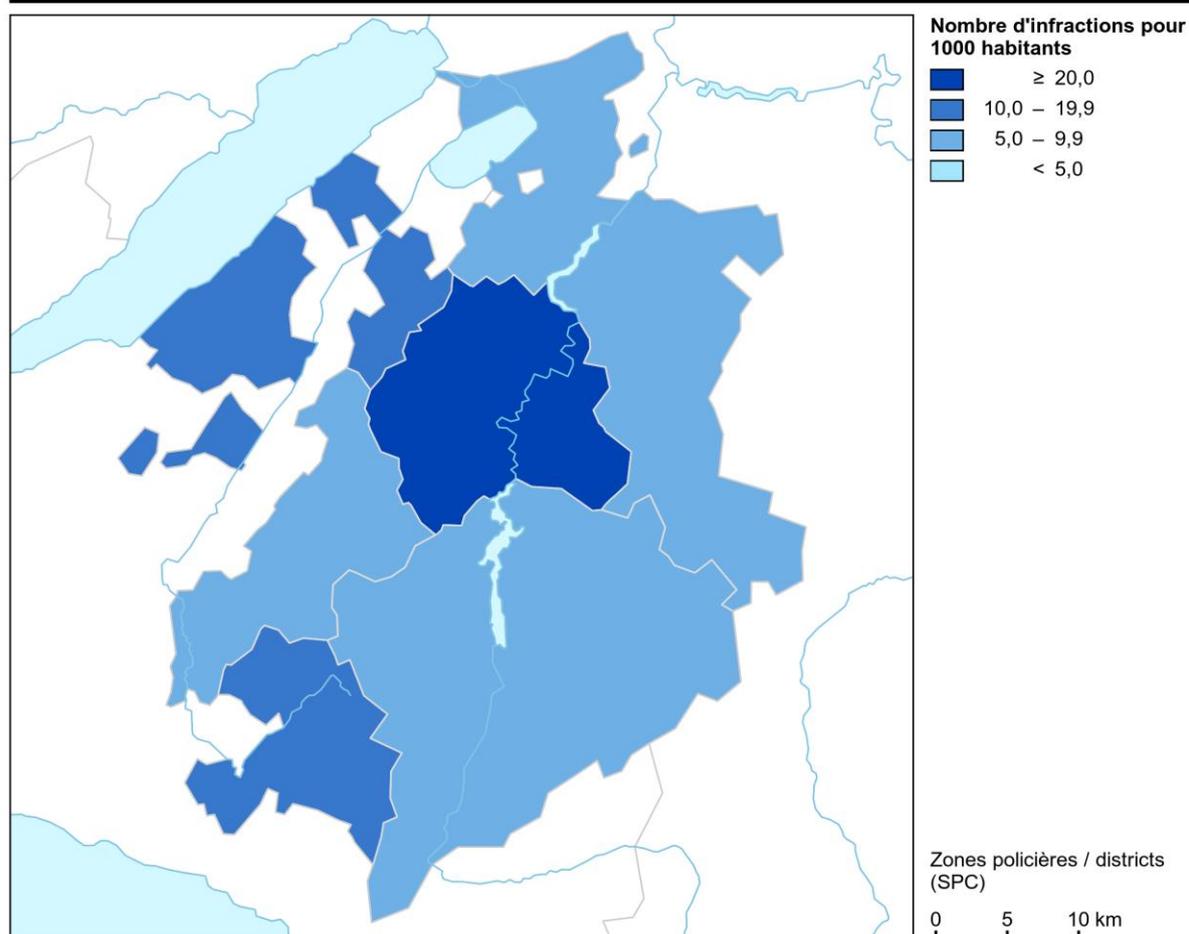
Tableau 4: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune

2.3.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Lors de comparaisons, il faut toutefois garder à l'esprit que ces fréquences ne tiennent pas compte de la structure d'opportunité (p. ex. des lieux où la population tend à se concentrer), ni des ressources en personnel disponibles pour procéder à des contrôles, qui influent grandement sur la fréquence des infractions dans ce domaine. Il faut par ailleurs tenir compte de la fréquence très élevée des dénonciations pour consommation, qui affecte fortement la situation d'ensemble.

2.3.2.1 Fréquence (‰) par district

Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par région/district



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): OFS – SPC (2019), STATPOP (2018)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2020

Figure 6: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par district

2.3.2.2 Fréquence (‰) et évolution par district

Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par district

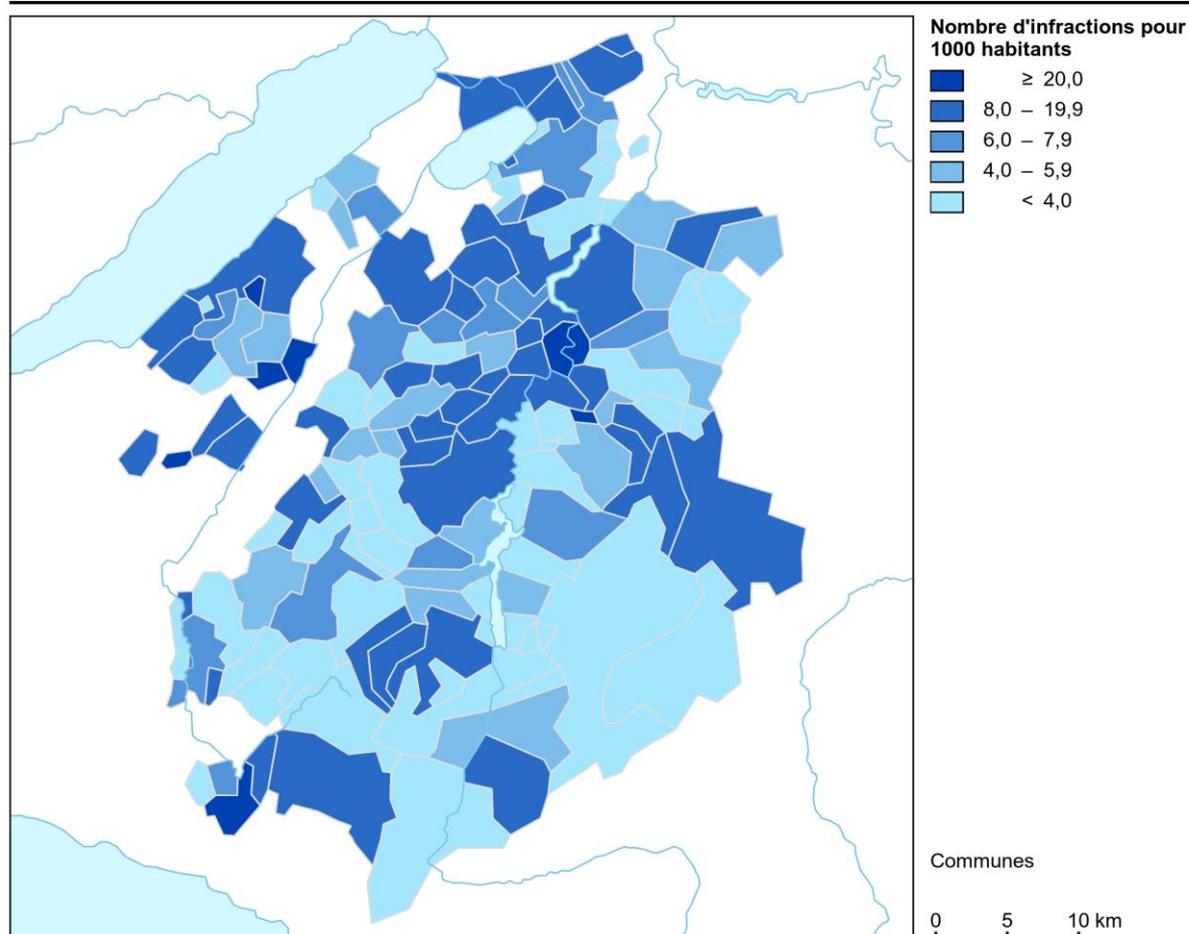
	2018			2019			Différence
	Infractions	Habitants	Fréquence	Infractions	Habitants	Fréquence	
La Sarine	1 929	105 931	18,2	2 777	106 136	26,2	44%
La Gruyère	603	54 431	11,1	524	55 726	9,4	-13%
Sense	250	43 691	5,7	364	43 990	8,3	46%
See / Lac	344	36 314	9,5	338	36 800	9,2	-2%
La Broye	361	32 246	11,2	385	32 894	11,7	7%
La Glâne	163	24 063	6,8	133	24 337	5,5	-18%
La Veveyse	204	18 398	11,1	202	18 831	10,7	-1%
Inconnu FR	36	-	-	32	-	-	-11%

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 5: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par district

2.3.2.3 Fréquence (‰) par commune

Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): OFS – SPC (2019), STATPOP (2018)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2020

Figure 7: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par commune

2.3.2.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune

	2018			2019			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Fribourg	1 482	38 521	38,5	2 115	38 365	55,1	43%
Bulle	418	22 709	18,4	380	23 439	16,2	-9%
Villars-sur-Glâne	81	12 114	6,7	139	12 094	11,5	72%
Estavayer	144	9 494	15,2	161	9 716	16,6	12%
Murten	82	8 222	10,0	61	8 279	7,4	-26%
Marly	74	8 201	9,0	103	8 193	12,6	39%
Düdingen	58	7 823	7,4	86	7 964	10,8	48%
Gibloux	36	7 306	4,9	63	7 448	8,5	75%
Châtel-Saint-Denis	144	6 723	21,4	85	6 971	12,2	-41%
Wünnewil-Flamatt	46	5 558	8,3	82	5 579	14,7	78%
Belmont-Broye	86	5 425	15,9	73	5 521	13,2	-15%
Courtepin	66	5 416	12,2	61	5 454	11,2	-8%
Romont (FR)	74	5 304	14,0	61	5 280	11,6	-18%
Kerzers	74	5 020	14,7	71	4 970	14,3	-4%
Gurmels	21	4 287	4,9	9	4 352	2,1	-57%
Schmitten (FR)	36	4 078	8,8	17	4 035	4,2	-53%
Mont-Vully	68	3 601	18,9	72	3 819	18,9	6%
Granges-Paccot	40	3 686	10,9	72	3 750	19,2	80%
Plaffeien	36	3 601	10,0	45	3 594	12,5	25%
Attalens	45	3 427	13,1	89	3 521	25,3	98%
Tafers	16	3 354	4,8	27	3 450	7,8	69%
Bösingen	11	3 430	3,2	19	3 408	5,6	73%
Belfaux	28	3 338	8,4	24	3 283	7,3	-14%
Ursy	30	3 079	9,7	11	3 198	3,4	-63%
Givisiez	29	3 199	9,1	41	3 166	13,0	41%
Le Mouret	10	3 134	3,2	14	3 154	4,4	40%
Riaz	20	2 627	7,6	15	2 781	5,4	-25%
Corminboeuf	7	2 563	2,7	11	2 696	4,1	57%
Broc	24	2 652	9,0	9	2 651	3,4	-63%
Montagny (FR)	13	2 536	5,1	20	2 634	7,6	54%
Neyruz (FR)	12	2 593	4,6	21	2 567	8,2	75%
Hauterive (FR)	17	2 513	6,8	28	2 498	11,2	65%
Val-de-Charmey	6	2 477	2,4	5	2 483	2,0	-17%
Vuadens	28	2 317	12,1	20	2 405	8,3	-29%
Ueberstorf	10	2 371	4,2	12	2 375	5,1	20%
Vuisternens-devant-Romont	6	2 287	2,6	18	2 324	7,7	200%
Cheyres-Châbles	13	2 278	5,7	31	2 320	13,4	138%
Siviriez	2	2 199	0,9	9	2 239	4,0	350%
Gruyères	10	2 203	4,5	8	2 200	3,6	-20%
St. Antoni	2	2 039	1,0	1	2 076	0,5	-50%
Autres communes	485	91 369	–	566	92 462	–	17%

© OFS, Neuchâtel 2020

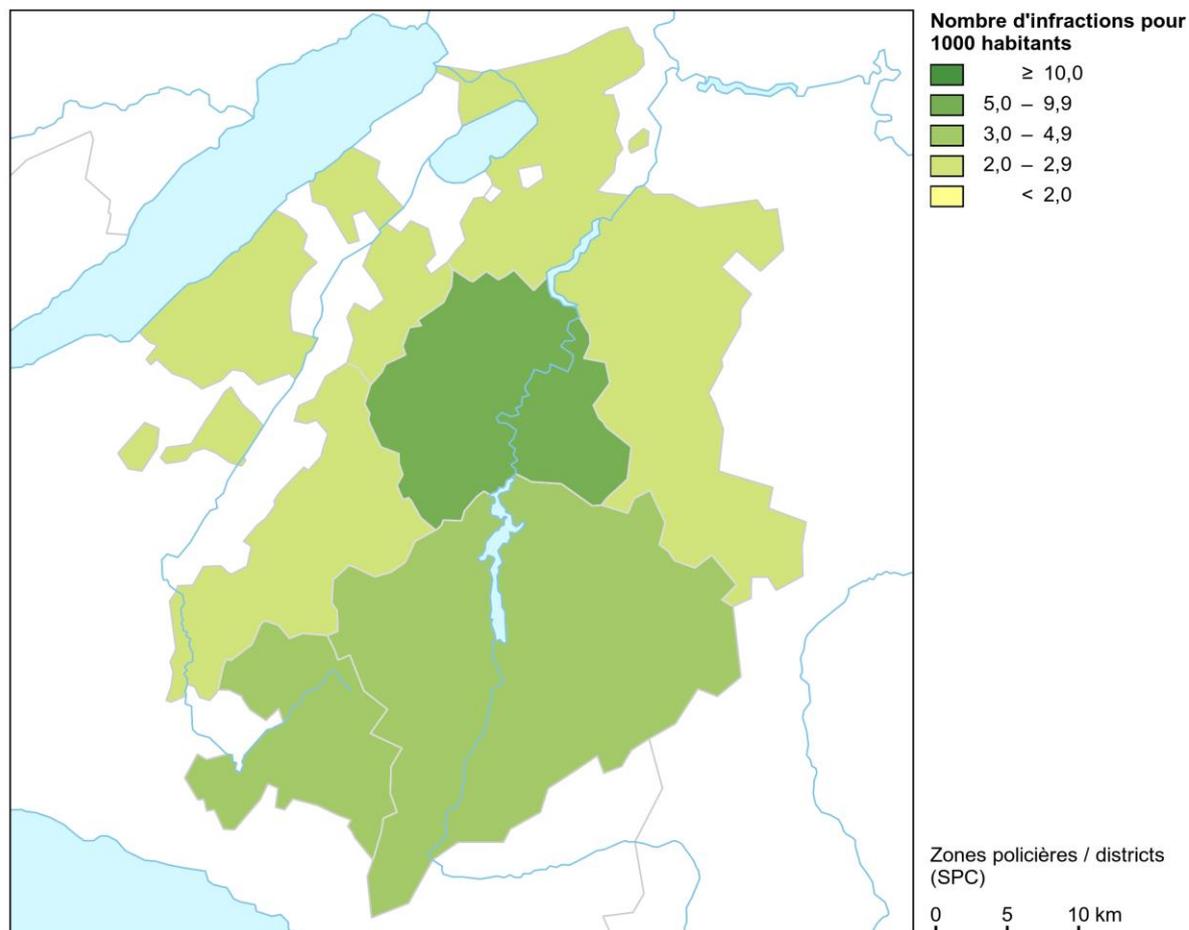
Tableau 6: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune

2.3.3 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

Ces fréquences ne tiennent pas compte de la situation géographique (proximité d'une frontière) ni de l'intensité des contrôles, deux facteurs qui déterminent fortement la fréquence des infractions dans ce domaine. Il s'agit de garder cet élément à l'esprit lors de comparaisons.

2.3.3.1 *Fréquence (‰) par district*

Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI): Fréquence (‰) par région/district



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): OFS – SPC (2019), STATPOP (2018)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2020

Figure 8: Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI): Fréquence (‰) par district

2.3.3.2 Fréquence (‰) et évolution par district

Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquence (‰) et évolution par district

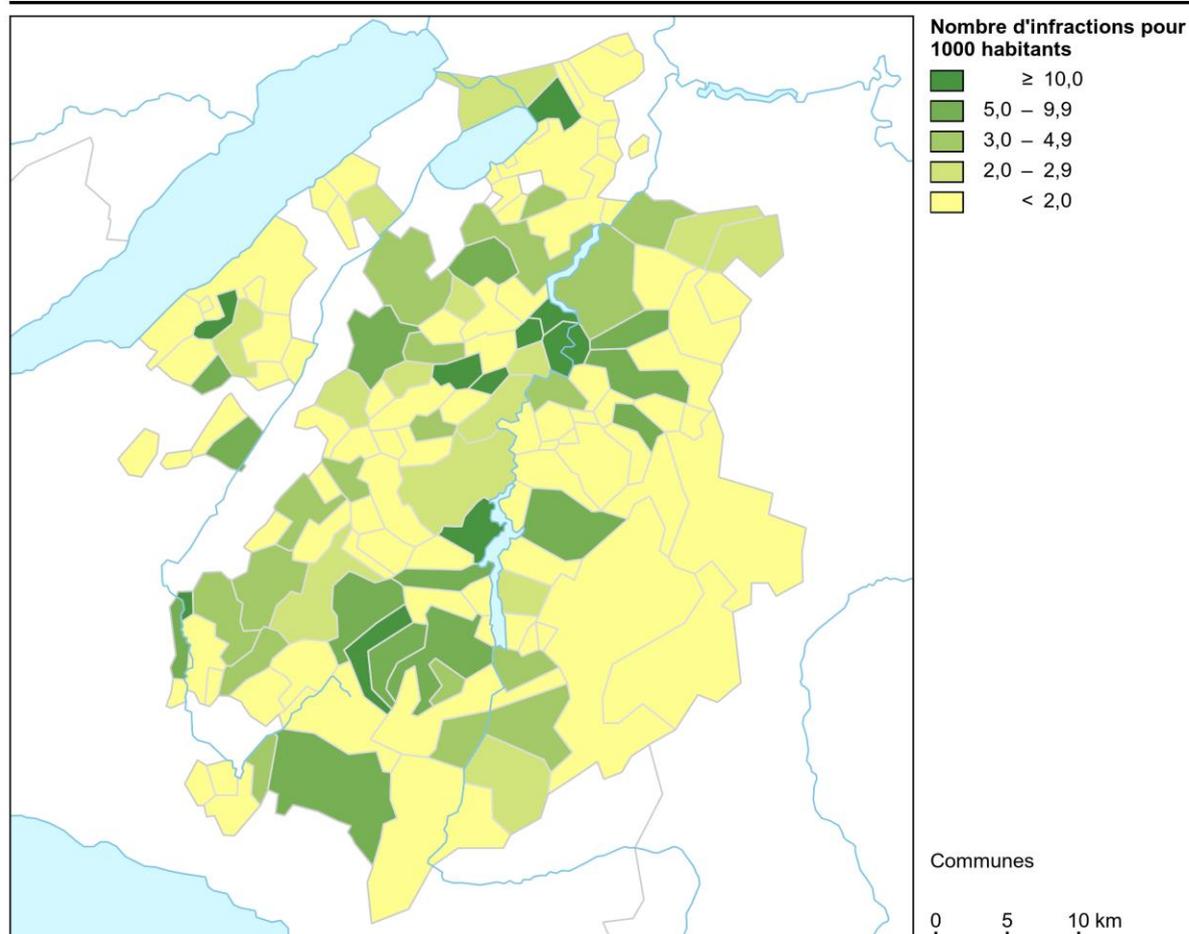
	2018			2019			Différence
	Infractions	Habitants	Fréquence	Infractions	Habitants	Fréquence	
La Sarine	1 212	105 931	11,4	769	106 136	7,2	-37%
La Gruyère	178	54 431	3,3	269	55 726	4,8	51%
Sense	97	43 691	2,2	99	43 990	2,3	2%
See / Lac	133	36 314	3,7	79	36 800	2,1	-41%
La Broye	149	32 246	4,6	94	32 894	2,9	-37%
La Glâne	79	24 063	3,3	59	24 337	2,4	-25%
La Veveyse	42	18 398	2,3	58	18 831	3,1	38%
Inconnu FR	7	-	-	3	-	-	-57%

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 7: Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquence (‰) et évolution par district

2.3.3.3 Fréquence (‰) par commune

Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI): Fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): OFS – SPC (2019), STATPOP (2018)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2020

Figure 9: Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI): Fréquence (‰) par commune

2.3.3.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquence (‰) et évolution par commune

	2018			2019			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Fribourg	889	38 521	23,1	492	38 365	12,8	-45%
Bulle	66	22 709	2,9	124	23 439	5,3	88%
Villars-sur-Glâne	60	12 114	5,0	28	12 094	2,3	-53%
Estavayer	31	9 494	3,3	16	9 716	1,6	-48%
Murten	42	8 222	5,1	13	8 279	1,6	-69%
Marly	26	8 201	3,2	33	8 193	4,0	27%
Düdingen	48	7 823	6,1	24	7 964	3,0	-50%
Gibloux	6	7 306	0,8	18	7 448	2,4	200%
Châtel-Saint-Denis	23	6 723	3,4	45	6 971	6,5	96%
Wünnewil-Flamatt	16	5 558	2,9	15	5 579	2,7	-6%
Belmont-Broye	46	5 425	8,5	18	5 521	3,3	-61%
Courtepin	6	5 416	1,1	22	5 454	4,0	267%
Romont (FR)	35	5 304	6,6	20	5 280	3,8	-43%
Kerzers	56	5 020	11,2	3	4 970	0,6	-95%
Gurmels	1	4 287	0,2	4	4 352	0,9	300%
Schmitten (FR)	4	4 078	1,0	1	4 035	0,2	-75%
Mont-Vully	7	3 601	1,9	9	3 819	2,4	29%
Granges-Paccot	81	3 686	22,0	76	3 750	20,3	-6%
Plaffeien	2	3 601	0,6	0	3 594	0,0	-100%
Attalens	12	3 427	3,5	0	3 521	0,0	-100%
Tafers	12	3 354	3,6	19	3 450	5,5	58%
Bösingen	4	3 430	1,2	14	3 408	4,1	250%
Belfaux	7	3 338	2,1	6	3 283	1,8	-14%
Ursy	8	3 079	2,6	14	3 198	4,4	75%
Givisiez	54	3 199	16,9	39	3 166	12,3	-28%
Le Mouret	0	3 134	0,0	3	3 154	1,0	-
Riaz	10	2 627	3,8	5	2 781	1,8	-50%
Corminboeuf	8	2 563	3,1	3	2 696	1,1	-63%
Broc	2	2 652	0,8	8	2 651	3,0	300%
Montagny (FR)	23	2 536	9,1	17	2 634	6,5	-26%
Neyruz (FR)	4	2 593	1,5	0	2 567	0,0	-100%
Hauterive (FR)	3	2 513	1,2	6	2 498	2,4	100%
Val-de-Charmey	3	2 477	1,2	4	2 483	1,6	33%
Vuadens	6	2 317	2,6	22	2 405	9,1	267%
Ueberstorf	0	2 371	0,0	6	2 375	2,5	-
Vuisternens-devant-Romont	5	2 287	2,2	5	2 324	2,2	0%
Cheyres-Châbles	2	2 278	0,9	0	2 320	0,0	-100%
Siviriez	9	2 199	4,1	7	2 239	3,1	-22%
Gruyères	1	2 203	0,5	3	2 200	1,4	200%
St. Antoni	3	2 039	1,5	0	2 076	0,0	-100%
Autres communes	276	91 369	-	288	92 462	-	4%

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 8: Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquence (‰) et évolution par commune

2.4 Prévenus selon la loi

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'infractions qui lui sont imputées. Ainsi la référence aux données relatives à la population reste garantie.

La population des prévenus présentée ci-dessous est composée de résidents et de non résidents. Une comparaison cohérente des prévenus avec la population résidente n'est possible qu'en sélectionnant des prévenus résidents de la même catégorie d'âge et du même sexe.

2.4.1 Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

	Total	Mineurs		Jeunes adultes (18-24 ans)		Adultes (>24 ans)		Pers. mor.	Sans notion
		m	f	m	f	m	f		
Code pénal (CP)	2 683	374	79	351	78	1 361	435	5	0
Loi sur les stupéfiants (LStup)	2 011	273	56	666	76	835	105	0	0
Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	717	8	4	126	13	489	76	1	0

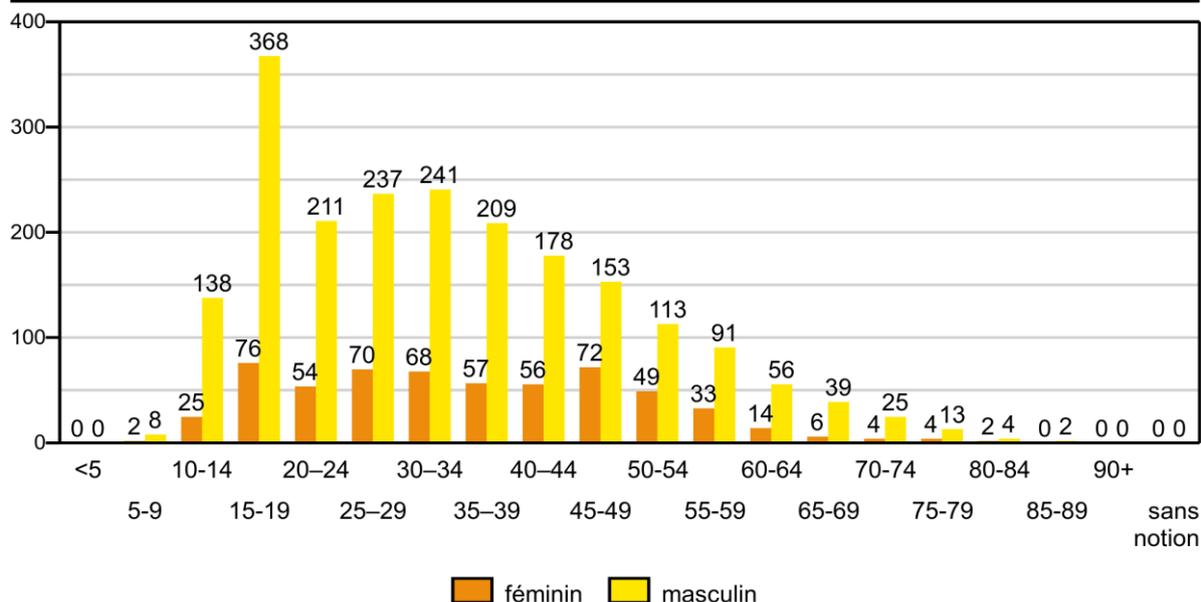
© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 9: Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

2.4.2 Répartition de l'âge et du sexe selon la loi

2.4.2.1 Code pénal (CP)

Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 13.2.2020

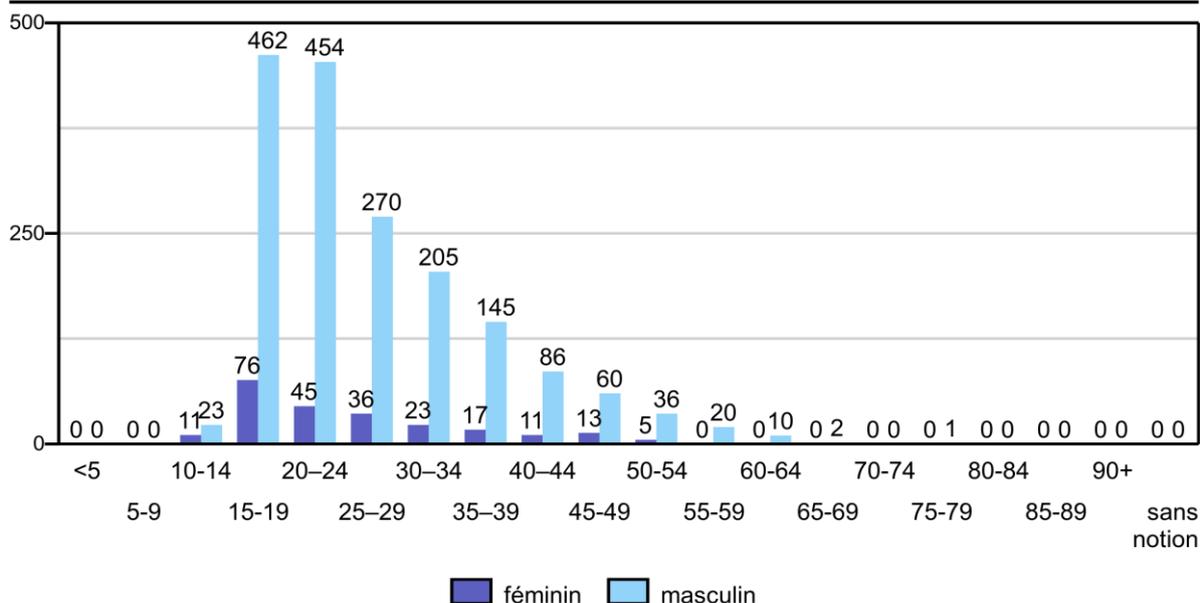
Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 10: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.2.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 13.2.2020

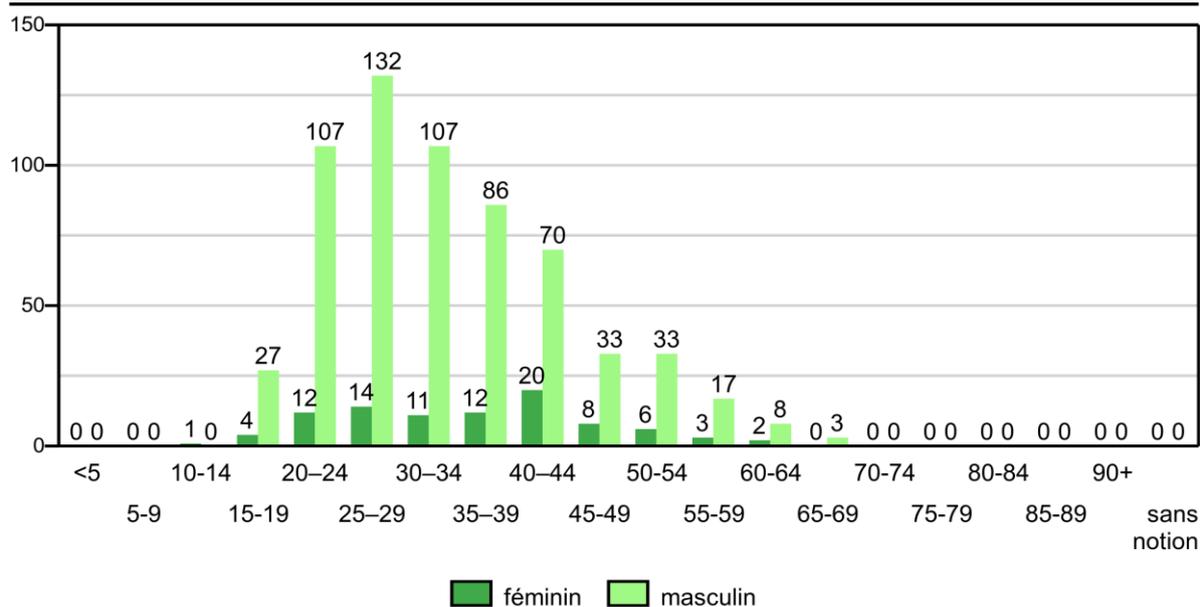
Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 11: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.2.3 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

Loi sur les étrangers et l'intégration: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 13.2.2020

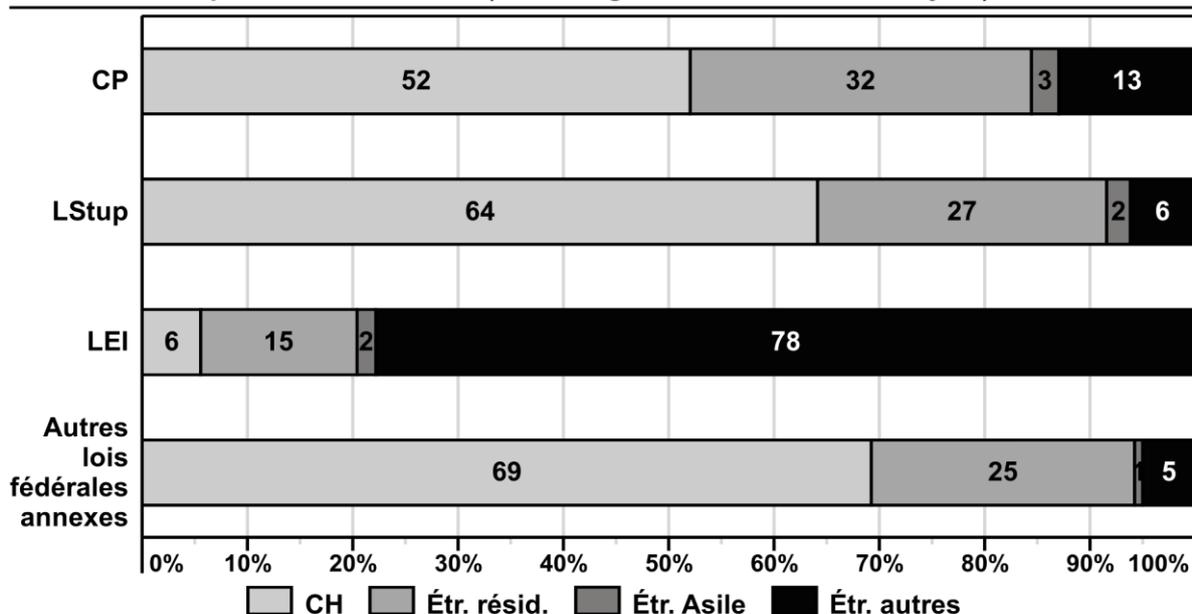
Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 12: Loi sur les étrangers et l'intégration: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.3 Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)

Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 13: Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)

Dans la SPC, une distinction entre les étrangers se fait selon le statut de séjour (ou son absence) de ces derniers. Trois catégories sont ainsi créées:

Population résidente permanente étrangère (Etr. résid.):

- autorisation de séjour (livret B)
- autorisation d'établissement (livret C)
- autorisation de séjour avec activité lucrative (diplomates, fonctionnaires internationaux, livret Ci)

Requérants d'asile (Etr. Asile):

- étrangers admis provisoirement (livret F)
- requérants d'asile (livret N)
- personnes à protéger (livret S)

Étrangers autres (Etr. Autres):

- autorisation de courte durée (livret L)
- autorisation frontalière (livret G)
- touriste/présence légale sans permis d'établissement ou de séjour
- requérant d'asile avec décision de non entrée en matière
- requérant d'asile débouté avec suppression de l'aide sociale
- renvoi à la frontière
- présence illégale
- en procédure d'annonce
- statut inconnu ou manquant

Cette dernière catégorie (Étr. Autres) ne peut pas être détaillée en sous-catégories car la part des personnes pour lesquelles il n'existe pas de statut ou pour lesquelles la police n'en saisit pas est importante.

Dans la STATPOP (cf. définition du glossaire méthodologique), les étrangers avec une autorisation de courte durée (livret L), les étrangers admis provisoirement (livret F) et les requérants d'asile (livret N) résidant depuis plus de 12 mois en Suisse, sont compris dans la population résidente permanente. En revanche, dans la SPC, il n'est pas possible d'effectuer cette distinction car la durée de séjour ne peut pas être déterminée.

Remarques sur la LEI: les Suisses peuvent violer la loi sur les étrangers et l'intégration de manière restreinte, p.ex. par l'occupation illégale d'étrangers ou la facilitation de leur séjour illégal.

2.4.4 Nationalité selon la loi et le statut de séjour

Pour pouvoir garantir la comparabilité entre les nationalités, le nombre de prévenus d'une nationalité devrait être référé au nombre des personnes effectivement présentes pour la nationalité concernée et converti à 1000 personnes (voir glossaire méthodologique). Cela ne fait sens qu'au niveau national, puisque les chiffres cantonaux sont en général très bas et qu'il ne faut pas sous-estimer la mobilité intercantonale des prévenus. Le taux de criminalité ainsi calculé ne doit pas être surévalué, en particulier pour les petits nombres de personnes, puisqu'une personne de plus ou de moins conduit à des modifications importantes des chiffres.

Les nationalités de Serbie et Serbie-Monténégro ont dû être regroupées. En effet, en raison des modifications politiques encore récentes, beaucoup de personnes n'ont pas encore de papiers d'identité mis à jour. Une attribution différenciée n'est actuellement pas encore possible.

Alors que la statistique de la population et des ménages considère les requérants d'asile qui séjournent depuis plus d'un an en Suisse comme faisant partie de la population résidente, la SPC continue de les attribuer au domaine de l'asile, par manque de données sur la durée de séjour.

2.4.4.1 Code pénal (CP)

Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
Total	2 678	2 261	70	347
Suisse	1 394	1 394		
Total étrangers	1 284	867	70	347
Portugal	307	286	0	21
France	153	97	0	56
Kosovo	117	93	2	22
Roumanie	56	8	0	48
Italie	44	40	0	4
Espagne	39	32	0	7
Algérie	38	8	4	26
Turquie	33	28	1	4
Géorgie	32	1	4	27
Allemagne	30	22	0	8
Macédoine	28	22	0	6
Maroc	28	12	1	15
Serbie-et-Monténégro	25	17	2	6
Afghanistan	22	2	18	2
Pologne	21	15	0	6
Cameroun	21	17	0	4
Érythrée	21	11	10	0
Syrie	17	7	9	1
Congo (Kinshasa)	16	14	1	1
Tunisie	15	10	0	5
Lituanie	14	0	0	14
Sri Lanka	14	13	0	1
Brésil	12	8	0	4
Irak	11	7	2	2
Autres nationalités	170	97	16	57

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 10: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.4.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidante	Asile	Autres étrangers
Total	2 011	1 842	45	124
Suisse	1 290	1 290		
Total étrangers	721	552	45	124
Portugal	200	191	0	9
France	131	79	0	52
Italie	45	41	0	4
Kosovo	36	33	2	1
Espagne	28	24	0	4
Érythrée	22	13	8	1
Turquie	19	19	0	0
Algérie	17	2	3	12
Allemagne	16	14	0	2
Maroc	14	7	2	5
Macédoine	11	10	0	1
Tunisie	11	10	0	1
Brésil	11	10	0	1
Afghanistan	10	3	7	0
Autres nationalités	150	96	23	31

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 11: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.4.3 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidante	Asile	Autres étrangers
Total	716	146	13	557
Suisse	40	40		
Total étrangers	676	106	13	557
Kosovo	228	55	1	172
Roumanie	48	1	0	47
Algérie	45	0	1	44
France	35	4	0	31
Espagne	30	0	0	30
Portugal	26	14	0	12
Géorgie	25	0	2	23
Macédoine	23	6	0	17
Albanie	17	0	0	17
Maroc	16	0	0	16
Chine	16	4	0	12
Turquie	14	5	0	9
Érythrée	14	2	7	5
Tunisie	13	1	0	12
Serbie-et-Monténégro	11	1	1	9
Brésil	11	1	0	10
Autres nationalités	104	12	1	91

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 12: Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.5 Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les infractions peuvent se dérouler de manière soit concomitante (au même moment, au même endroit), soit répétée sur une année.

2.4.5.1 Code pénal (CP)

Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	207	95	35	35	64	17	453
Suisses	127	68	15	23	41	8	282
Étrangers	80	27	20	12	23	9	171
résidents	66	24	18	9	17	9	143
asile	7	2	2	3	4	0	18
autres	7	1	0	0	2	0	10
Total adultes	1 273	439	216	121	141	35	2 225
Suisses	650	232	104	63	45	18	1 112
Étrangers	623	207	112	58	96	17	1 113
résidents	400	156	71	42	47	7	723
asile	35	9	3	3	2	0	52
autres	188	42	38	13	47	10	338

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 13: Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les combinaisons des deux ou trois infractions les plus fréquentes selon le Code pénal sont le vol par introduction clandestine (violation de domicile + vol) ou le vol par effraction (violation de domicile + vol + dommages à la propriété).

2.4.5.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	85	162	31	22	27	2	329
Suisses	59	124	26	17	16	1	243
Étrangers	26	38	5	5	11	1	86
résidents	25	33	4	3	9	1	75
asile	1	5	1	2	2	0	11
autres	0	0	0	0	0	0	0
Total adultes	376	860	199	139	104	4	1 682
Suisses	220	534	134	90	67	2	1 047
Étrangers	156	326	65	49	37	2	635
résidents	121	238	46	40	30	2	477
asile	3	20	2	4	5	0	34
autres	32	68	17	5	2	0	124

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 14: Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

La combinaison de deux infractions que l'on constate le plus souvent dans le domaine des stupéfiants est la possession, respectivement la saisie en rapport avec la consommation de substances illicites. Dans ce domaine de la délinquance, les dénonciations répétées de la même personne sont également sensiblement plus fréquentes que dans les autres domaines.

2.4.5.3 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	9	2	1	0	0	0	12
Suisses	0	0	0	0	0	0	0
Étrangers	9	2	1	0	0	0	12
résidents	0	0	0	0	0	0	0
asile	1	0	0	0	0	0	1
autres	8	2	1	0	0	0	11
Total adultes	311	226	129	12	22	4	704
Suisses	34	6	0	0	0	0	40
Étrangers	277	220	129	12	22	4	664
résidents	93	11	2	0	0	0	106
asile	10	1	1	0	0	0	12
autres	174	208	126	12	22	4	546

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 15: Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Dans le domaine de la loi sur les étrangers, le caractère multiple des infractions commises par une personne est relativement fréquent. Une entrée illégale a, par exemple, pour conséquence également un séjour illégal.

2.4.6 Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP)

Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

	Nombre de prévenus					
	1	2	3	4	5-10	>10
Nombre d'infractions	4 159	503	201	68	93	1

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 16: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

Les dénonciations dans le domaine de la loi sur les stupéfiants comme dans le domaine de la loi sur les étrangers sont souvent traitées par personne. Il n'est dès lors plus possible de démontrer statistiquement si les infractions ont été commises seul ou en groupe. Nous avons donc renoncé à une telle exploitation pour ces deux lois.

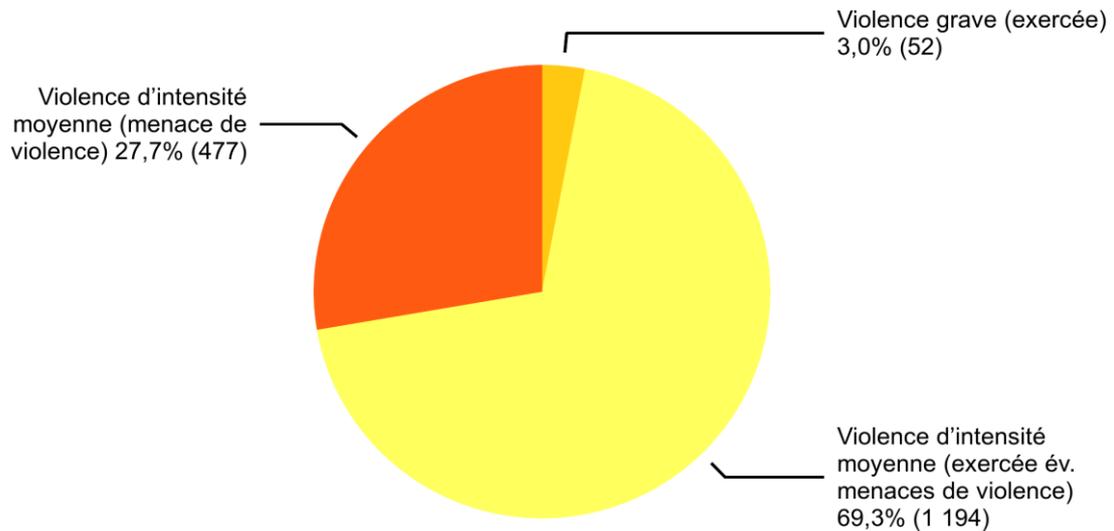
3 Partie détaillée

3.1 Infractions de violence

Par infraction de violence, on entend toutes les infractions comprenant l'exercice ou la menace d'une violence contre une personne. L'exercice de la violence contre des choses n'est pas pris en considération ci-dessous (voir les dommages à la propriété).

3.1.1 Infractions de violence: répartition selon le type de violence

Infractions de violence: répartition selon le type de violence



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 14: Infractions de violence: répartition selon le type de violence

3.1.2 *Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions*

Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

	2018		2019		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total violence	1 727	88,4%	1 723	88,5%	0%
Violence grave (exercée)	35	74,3%	52	88,5%	49%
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	3	100,0%	4	100,0%	33%
Homicides avec arme à feu	0	–	0	–	0%
Homicides avec arme coupante/tranchante	0	–	0	–	0%
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	–	0	–	0%
Homicides avec violence physique	2	100,0%	2	100,0%	0%
Homicides autre instrument	1	100,0%	1	100,0%	0%
Homicides sans notion/inconnu	0	–	1	100,0%	–
Lésions corporelles graves (Art. 122)	8	62,5%	5	80,0%	-38%
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	–	0	–	0%
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	2	100,0%	0	–	-100%
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	–	0	–	0%
Lés. corp. graves avec violence physique	4	75,0%	3	66,7%	-25%
Lés. corp. graves autre instrument	2	0,0%	1	100,0%	-50%
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	–	1	100,0%	–
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	–	0	–	0%
Prise d'otage (Art. 185)	0	–	0	–	0%
Viol (Art. 190)	24	75,0%	43	88,4%	79%
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	0	–	0	–	0%
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	1 202	90,8%	1 194	89,0%	-1%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	335	89,9%	324	89,2%	-3%
Voies de fait (Art. 126)	418	87,8%	372	86,6%	-11%
Participation à rixe (Art. 133) ¹	41	100,0%	34	97,1%	-17%
<i>Nombre d'affaires</i>	7	–	10	–	43%
Participation à agression (Art. 134) ¹	49	85,7%	57	86,0%	16%
<i>Nombre d'affaires</i>	18	–	24	–	33%
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	33	81,8%	47	63,8%	42%
Contrainte (Art. 181)	143	94,4%	188	92,6%	31%
Mariage forcé (Art. 181a)	0	–	0	–	0%
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	18	94,4%	7	100,0%	-61%
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	–	0	–	0%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	22	81,8%	19	78,9%	-14%
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	143	100,0%	146	98,6%	2%
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	–	0	–	0%
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	490	83,7%	477	87,2%	-3%
Menaces (Art. 180)	452	88,5%	453	91,2%	0%
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	38	26,3%	24	12,5%	-37%

© OFS, Neuchâtel 2020

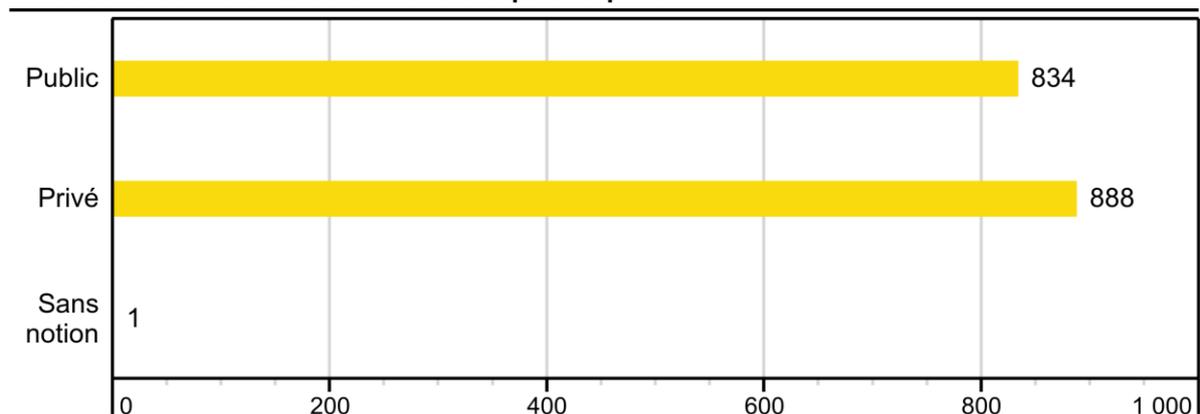
Tableau 17: Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

¹ Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que prévenus). Le nombre d'affaires correspond quant à lui au nombre de situations où il y a eu une rixe ou une agression.

3.1.3 *Infractions de violence selon l'endroit*

3.1.3.1 *Infractions de violence selon l'endroit: public-privé*

Infractions de violence selon l'endroit: public-privé



État de la base de données: 13.2.2020

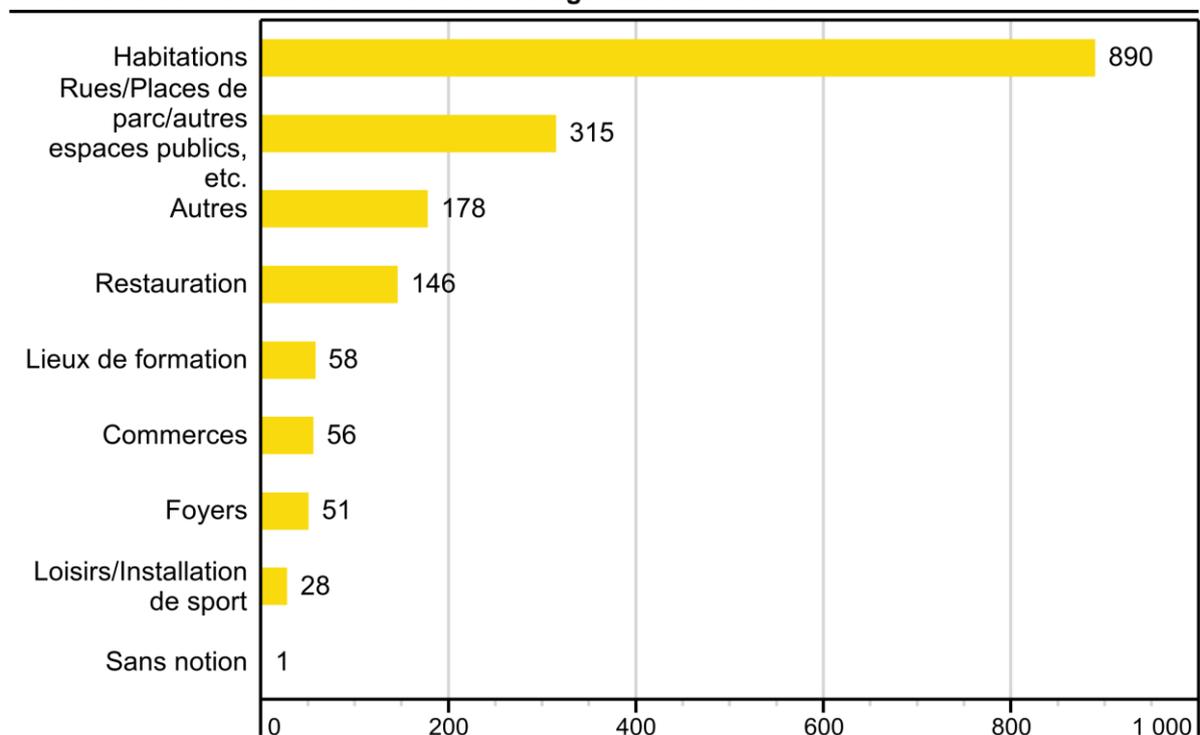
Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 15: Infractions de violence selon l'endroit: public-privé

3.1.3.2 *Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées*

Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 16: Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées

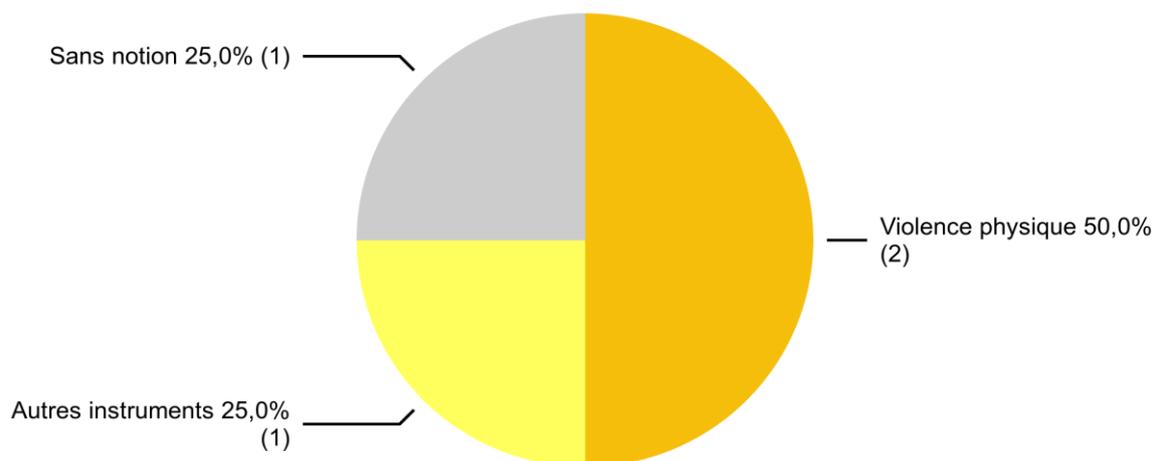
L'espace privé est défini par les « quatre murs », c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

3.1.4 Infractions de violence selon l'instrument

3.1.4.1 Homicides, y c. tentatives

Homicides (Art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives



État de la base de données: 13.2.2020

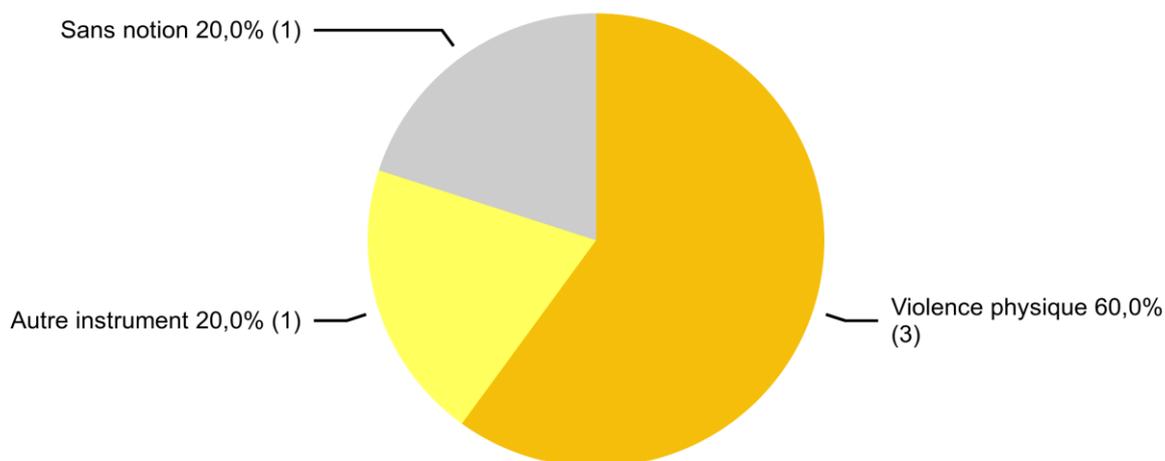
Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 17: Homicides (Art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives

3.1.4.2 Lésions corporelles graves

Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 18: Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument

3.1.5 Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité

Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

	Total	Âge/Sexe			Étr./Statut		
		<18	18–24	>24	M	Total	Résid.
Total violence	1 021	167	153	701	832	497	402
Violence grave (exercée)	45	2	11	32	44	23	21
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	4	0	2	2	4	1	1
Homicides arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Homicides arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	0
Homicides arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Homicides violence physique	2	0	2	0	2	1	1
Homicides autre instrument	1	0	0	1	1	0	0
Homicides sans notion/inconnu	1	0	0	1	1	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	8	0	3	5	7	1	1
Lés. corp. grav. arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. grav. arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. grav. arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. grav. violence physique	6	0	3	3	6	1	1
Lés. corp. graves autre instrument	1	0	0	1	0	0	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	1	0	0	1	1	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	34	2	7	25	34	22	20
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (réalisée év. menaces de violence)	825	146	136	543	675	408	333
Lésions corporelles simples (Art. 123)	278	55	54	169	237	146	126
Voies de fait (Art. 126)	285	34	32	219	212	139	120
Participation à rixe (Art. 133)	31	11	8	12	30	13	7
Participation à agression (Art. 134)	44	20	14	10	43	27	16
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	51	23	14	14	45	35	27
Contrainte (Art. 181)	170	26	20	124	143	77	71
Mariage forcé (Art. 181a)	0	0	0	0	0	0	0
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	7	1	1	5	7	6	5
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	16	5	1	10	16	8	8
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	124	28	30	66	106	58	34
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	354	48	37	269	279	175	139
Menaces (Art. 180)	352	48	37	267	277	173	138
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	2	0	0	2	2	2	1

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 18: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

3.1.6 Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe

Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

	Total	Age			Sexe		Pers. mor.
		<18	18–24	>24	M	F	
Total violence	1 153	228	153	754	600	535	18
Violence grave (exercée)	45	7	11	27	6	39	0
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	4	0	2	2	1	3	0
Homicides avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Homicides avec arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	0
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Homicides avec violence physique	2	0	2	0	0	2	0
Homicides autre instrument	1	0	0	1	1	0	0
Homicides sans notion/inconnu	1	0	0	1	0	1	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	5	1	0	4	5	0	0
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec violence physique	3	1	0	2	3	0	0
Lés. corp. graves autre instrument	1	0	0	1	1	0	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	1	0	0	1	1	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	36	6	9	21	0	36	0
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	855	189	121	539	450	399	6
Lésions corporelles simples (Art. 123)	308	63	60	185	180	128	0
Voies de fait (Art. 126)	350	87	38	225	163	187	0
Rixe (Art. 133)	0	0	0	0	0	0	0
Agression (Art. 134)	33	14	6	13	33	0	0
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	51	17	9	22	39	9	3
Contrainte (Art. 181)	168	18	19	128	66	99	3
Mariage forcé (Art. 181a)	0	0	0	0	0	0	0
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	7	0	2	5	1	6	0
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	18	6	3	9	2	16	0
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	4	0	0	4	4	0	0
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	461	72	57	320	219	230	12
Menaces (Art. 180)	437	69	54	310	209	224	4
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	24	3	3	10	10	6	8

© OFS, Neuchâtel 2020

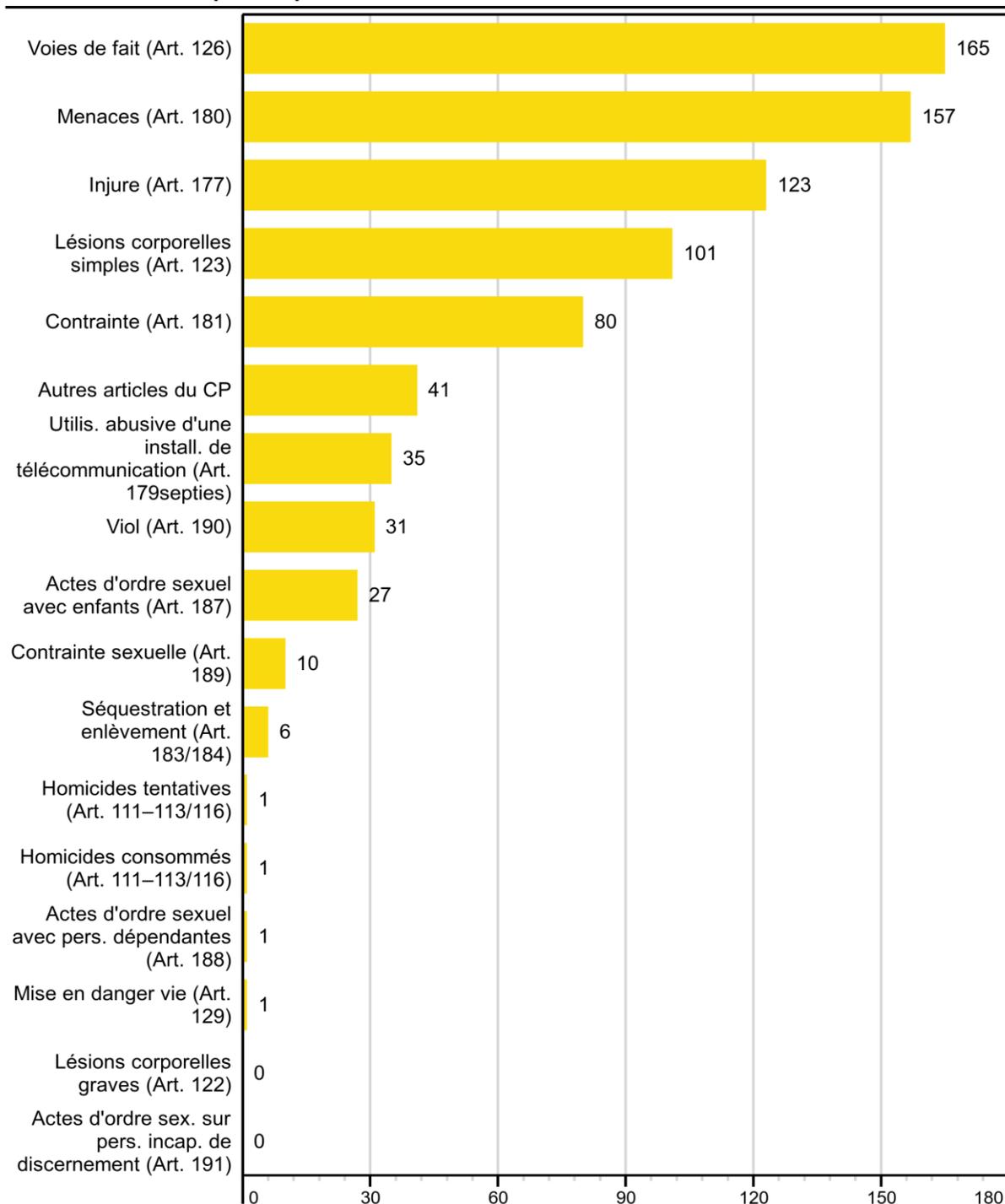
Tableau 19: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

3.2 Violences domestiques

Par violences domestiques, on entend l'exercice ou la menace d'une violence dans un couple ayant une relation actuelle ou passée, qu'il soit marié ou non, entre parent et enfant ou entre personnes ayant d'autres liens de parenté.

3.2.1 Violences domestiques: répartition selon l'infraction

Violences domestiques: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 19: Violences domestiques: répartition selon l'infraction

3.2.2 Violences domestiques: évolution des infractions

Violences domestiques: évolution des infractions

	2018	2019	Différence
	Infractions	Infractions	
Total infractions de violences domestiques	815	780	-4%
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	1	1	0%
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	1	1	0%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	2	0	-100%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	109	101	-7%
Voies de fait (Art. 126)	184	165	-10%
Mise en danger vie (Art. 129)	2	1	-50%
Injure (Art. 177)	165	123	-25%
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179 ^{septies})	39	35	-10%
Menaces (Art. 180)	169	157	-7%
Contrainte (Art. 181)	73	80	10%
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	11	6	-45%
Actes d'ordre sexuel sur enfant (Art. 187)	9	27	200%
Actes d'ordre sex. sur personnes dépendantes (Art. 188)	0	1	–
Contrainte sexuelle (Art. 189)	4	10	150%
Viol (Art. 190)	8	31	288%
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	0	0	0%
Autres articles du CP ²	38	41	8%

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 20: Violences domestiques: évolution des infractions

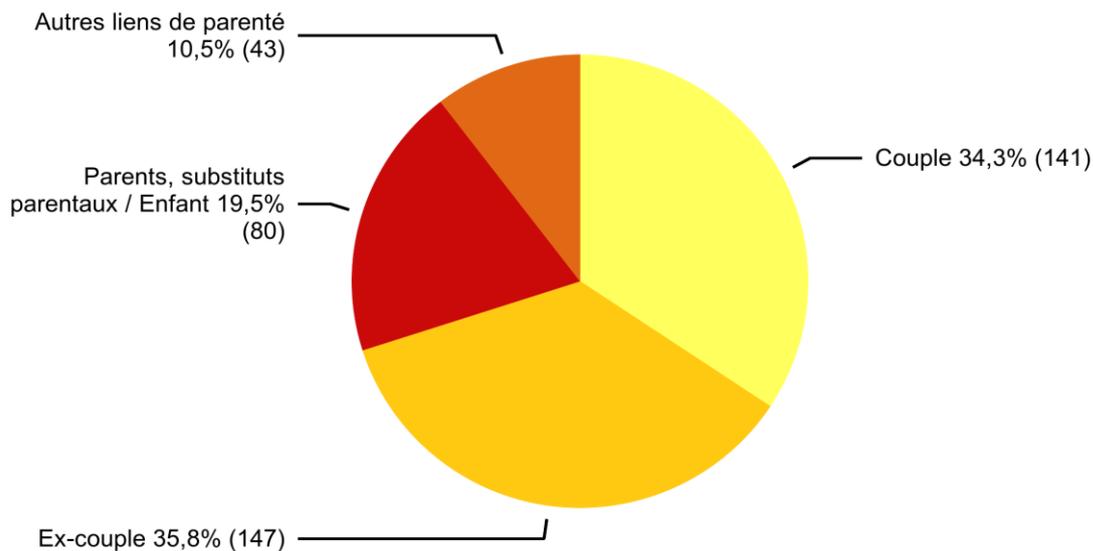
La relation entre le prévenu et le lésé est saisie pour une sélection d'infractions significatives en matière de violences domestiques afin de pouvoir analyser statistiquement ces dernières. Une relation domestique a été constatée dans 40% de ces infractions.

La violation de domicile est une infraction qui est souvent rencontrée dans le domaine des violences domestiques. Cependant, en raison du nombre important de violations de domicile relevé (notamment en relation avec le vol), nous avons renoncé, pour des raisons de charge de travail à l'indication obligatoire de la relation prévenu-lésé dans ce cas. L'exhaustivité des données ne pouvant pas être garantie, cette infraction n'est pas intégrée dans la représentation ci-dessus.

² Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (Art. 115 CP), interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (Art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (Art. 124 CP), exposition (Art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (Art. 136 CP), diffamation (Art. 173 CP), calomnie (Art. 174 CP), mariage/parténariat forcé (Art. 181a CP), prise d'otage (Art. 185 CP), abus de la détresse (Art. 193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (Art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, mutilation d'organes génitaux féminins, séquestration et enlèvement, prise d'otage (Art. 260^{bis} CP).

3.2.3 Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

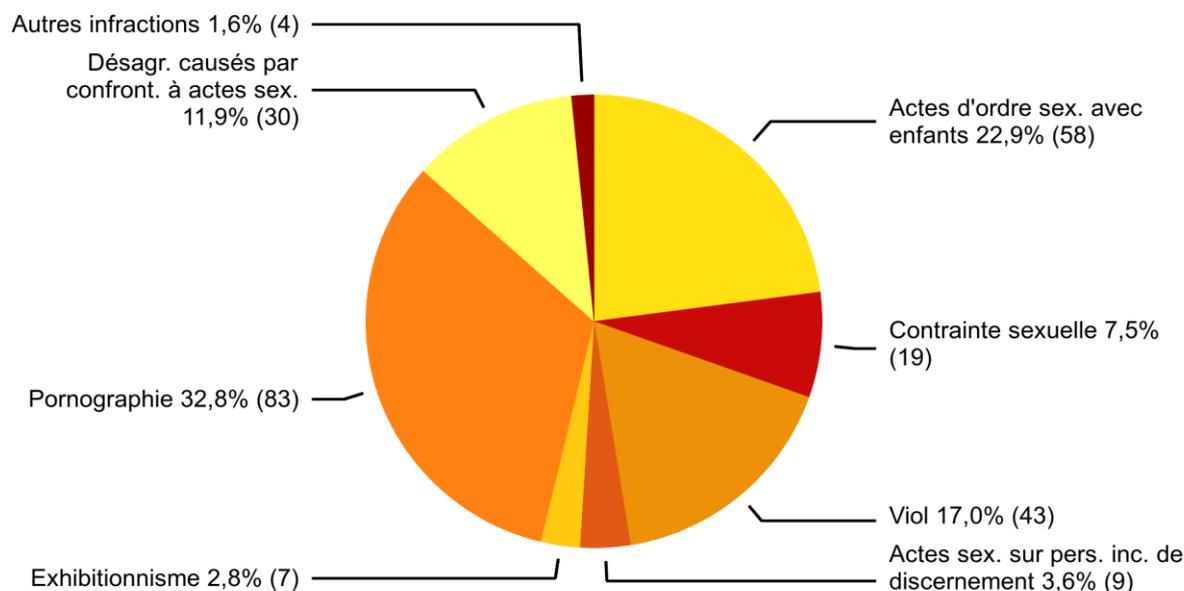
Figure 20: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

Une infraction enregistrée par la police entre dans le domaine des violences domestiques en raison du type de relation entre le prévenu et le lésé. Dans ce graphique, chaque personne lésée est comptabilisée une seule fois par type de relation. Une personne peut apparaître ainsi plusieurs fois. Exemple: Une personne est lésée lors d'une agression par son partenaire et ses deux enfants. La personne lésée sera comptée une fois dans le type de relation « couple » et une fois dans le type de relation « parents/enfant ».

3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle

3.3.1 Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

3.3.2 Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

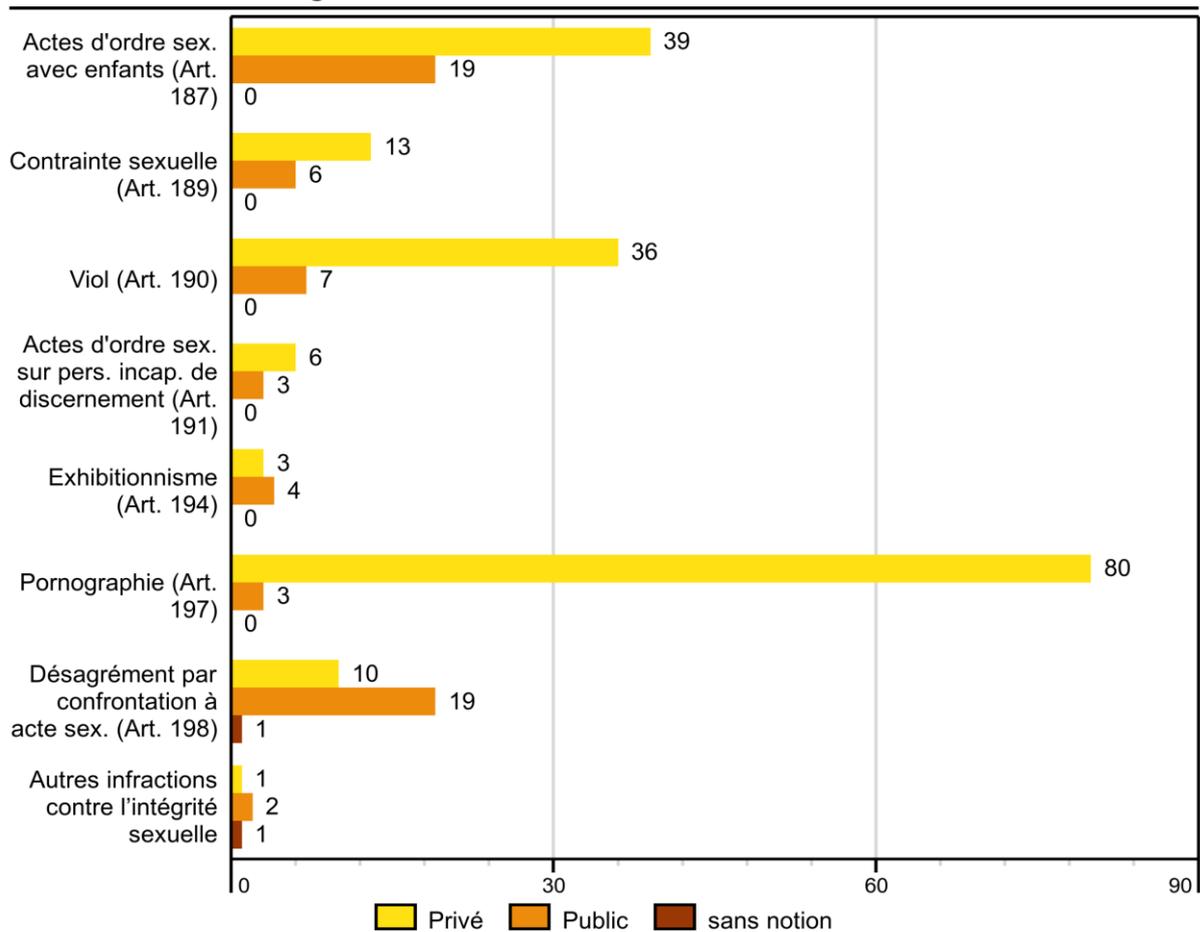
	2018		2019		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total intégrité sexuelle	205	85,4%	253	86,2%	23%
Actes d'ordre sex. avec enfants (Art. 187)	30	73,3%	58	93,1%	93%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	22	81,8%	19	78,9%	-14%
Viol (Art. 190)	24	75,0%	43	88,4%	79%
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	21	85,7%	9	44,4%	-57%
Exhibitionnisme (Art. 194)	11	81,8%	7	71,4%	-36%
Pornographie (Art. 197)	58	98,3%	83	96,4%	43%
Désagrément par confrontation à actes sex. (Art. 198)	37	83,8%	30	66,7%	-19%
Autres infractions contre l'intégrité sexuelle	2	100,0%	4	50,0%	100%

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

3.3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 22: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

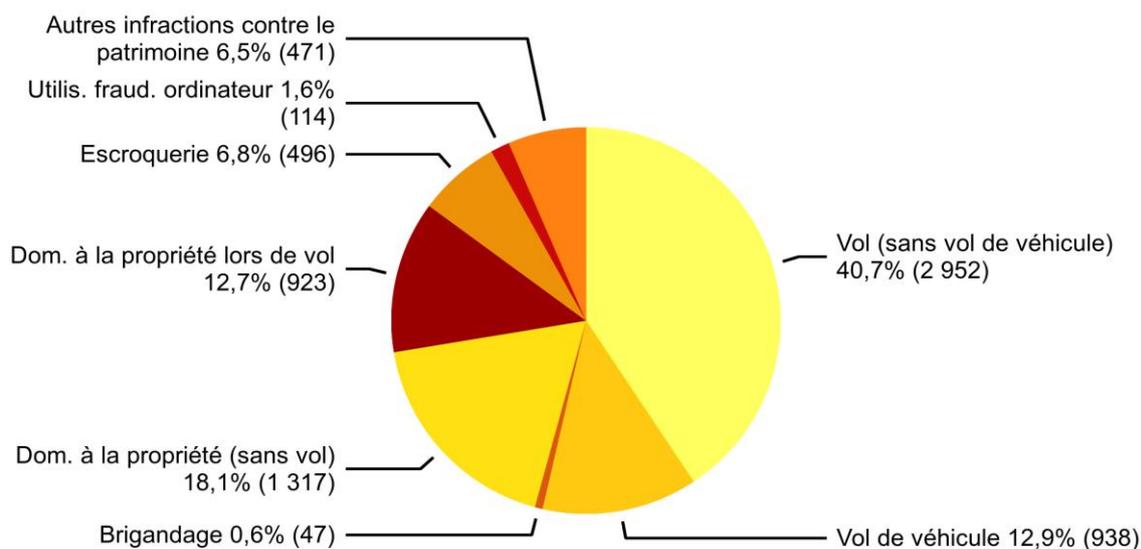
L'espace privé est défini par les « quatre murs », c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

3.4 Infractions contre le patrimoine

3.4.1 Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 23: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Une des infractions les plus courantes contre le patrimoine sont les dommages à la propriété. Une part substantielle de ces infractions est commise en relation avec des vols (effraction d'un objet immobilier, distributeur, véhicule, etc.).

3.4.2 Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

	2018		2019		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total patrimoine	8 059	26,4%	7 258	24,5%	-10%
Appropri. illégitime (Art. 137)	198	23,2%	147	21,8%	-26%
Abus de confiance (Art. 138)	130	83,1%	104	76,9%	-20%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	3 271	27,0%	2 952	24,9%	-10%
Vol de véhicule (Art. 139)	1 028	2,9%	938	3,3%	-9%
Brigandage (Art. 140)	33	81,8%	47	63,8%	42%
Soustraction de chose (Art. 141)	3	100,0%	4	75,0%	33%
Soustraction de données (Art. 143)	55	9,1%	44	9,1%	-20%
Accès indu sys. info (Art. 143 ^{bis})	20	25,0%	24	12,5%	20%
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	1 519	36,9%	1 317	31,1%	-13%
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	1 039	16,4%	923	21,3%	-11%
Escroquerie (Art. 146)	480	27,3%	496	25,6%	3%
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	123	48,0%	114	36,8%	-7%
Filouterie d'auberge (Art. 149)	20	90,0%	10	80,0%	-50%
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	17	88,2%	18	94,4%	6%
Extorsion et chantage (Art. 156)	38	26,3%	24	12,5%	-37%
Gestion déloyale (Art. 158)	4	75,0%	10	60,0%	150%
Détournement de salaire (Art. 159)	0	–	4	100,0%	–
Recel (Art. 160)	25	96,0%	16	100,0%	-36%
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	3	100,0%	9	55,6%	200%
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	1	100,0%	0	–	-100%
Autres infractions contre le patrimoine	52	46,2%	57	49,1%	10%

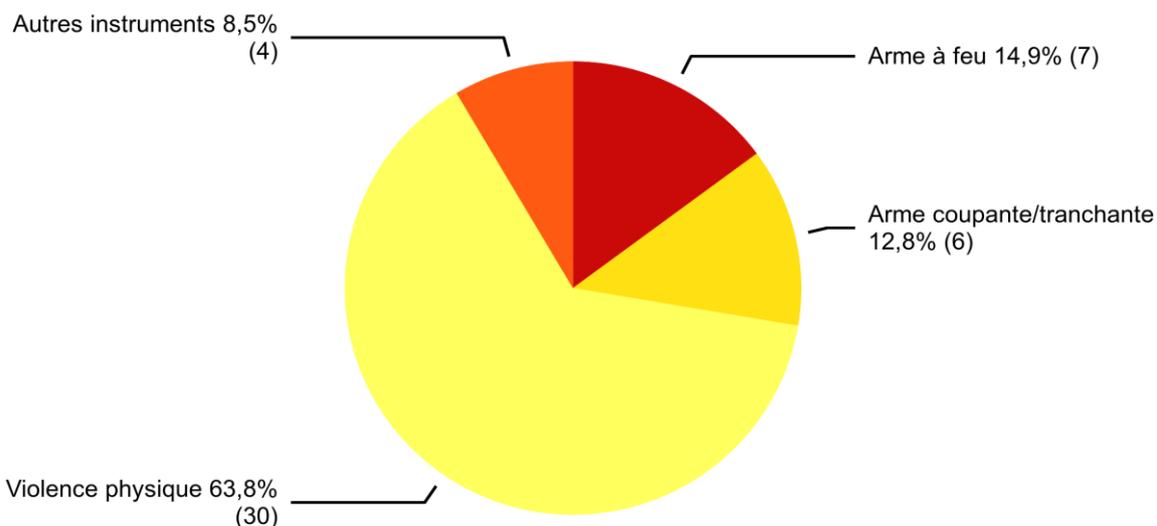
© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 22: Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

3.5 Brigandage

3.5.1 Brigandage selon l'instrument

Brigandage selon l'instrument



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 24: Brigandage selon l'instrument

3.5.2 Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

	2018		2019		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total brigandage (Art. 140)	33	81,8%	47	63,8%	42%
Arme à feu	2	100,0%	7	14,3%	250%
Arme coupante/tranchante	3	33,3%	6	50,0%	100%
Arme contondante/d'estoc	0	–	0	–	0%
Violence physique	19	78,9%	30	73,3%	58%
Menaces verbales	0	–	0	–	0%
Autres instruments	9	100,0%	4	100,0%	-56%
Instrument inconnu	0	–	0	–	0%

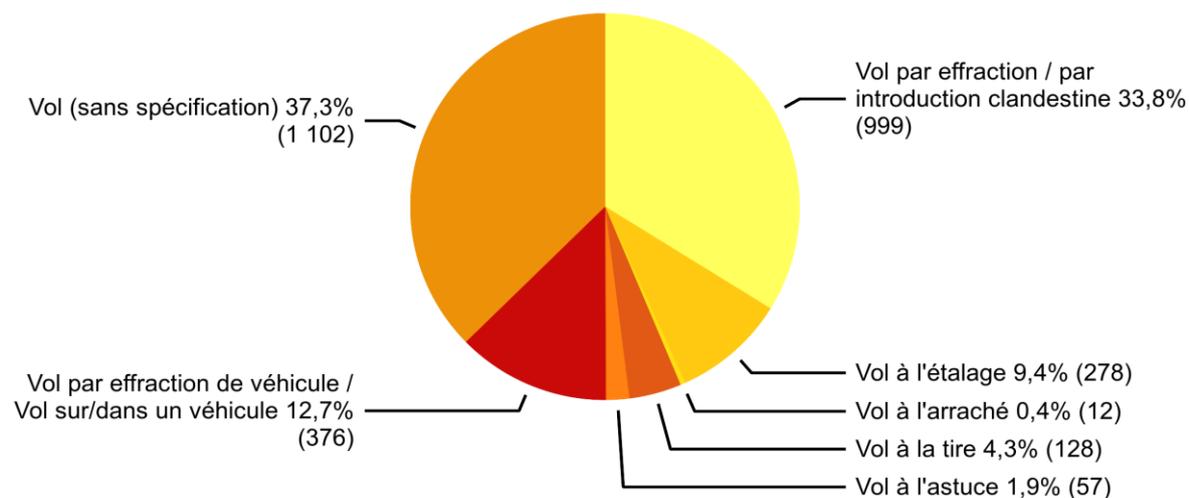
© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 23: Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

3.6 Vol

3.6.1 Répartition selon le type de vol

Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 25: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol

La loi ne connaît que le vol de l'art. 139 du CP. Cependant, les formes les plus fréquentes de vols sont différenciées par la police, en fonction de la manière d'agir et du lieu.

Il faut relever que pour les vols à l'étalage, particulièrement fréquents, différents cantons connaissent une procédure simplifiée, par laquelle les commerces peuvent directement transmettre les vols à l'étalage constatés à la justice (p.ex. préfet). Le chiffre effectif des vols à l'étalage est par conséquent plus élevé que celui qui est enregistré par la police.

3.6.2 Type de vol: élucidations et évolution des infractions

Type de vol: élucidation et évolution des infractions

	2018		2019		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total vols (sans vols de véhicule)	3 271	27,0%	2 952	24,9%	-10%
Vol (sans spécification)	1 142	25,8%	1 102	18,6%	-4%
Vol par effraction	883	15,2%	749	22,2%	-15%
Vol par introduction clandestine	303	24,8%	250	22,4%	-17%
Vol à l'étalage	360	73,3%	278	63,3%	-23%
Vol à l'arraché	7	57,1%	12	58,3%	71%
Vol à la tire	161	2,5%	128	8,6%	-20%
Vol à l'astuce	64	45,3%	57	36,8%	-11%
Vol par effraction de véhicule	136	19,1%	150	10,0%	10%
Vol sur/dans un véhicule	215	23,7%	226	34,5%	5%

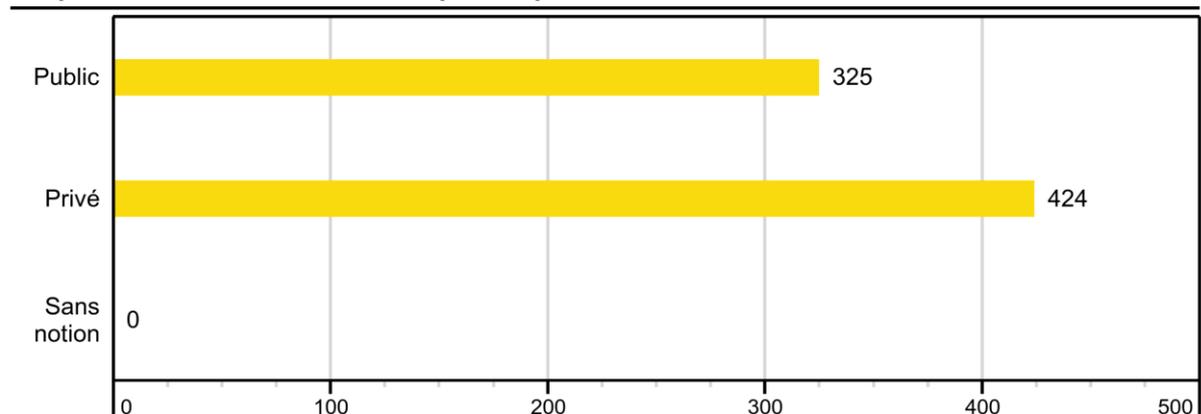
© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 24: Type de vol: élucidation et évolution des infractions

3.6.3 Vol par effraction selon l'endroit

3.6.3.1 Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

Vol par effraction selon l'endroit: public-privé



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

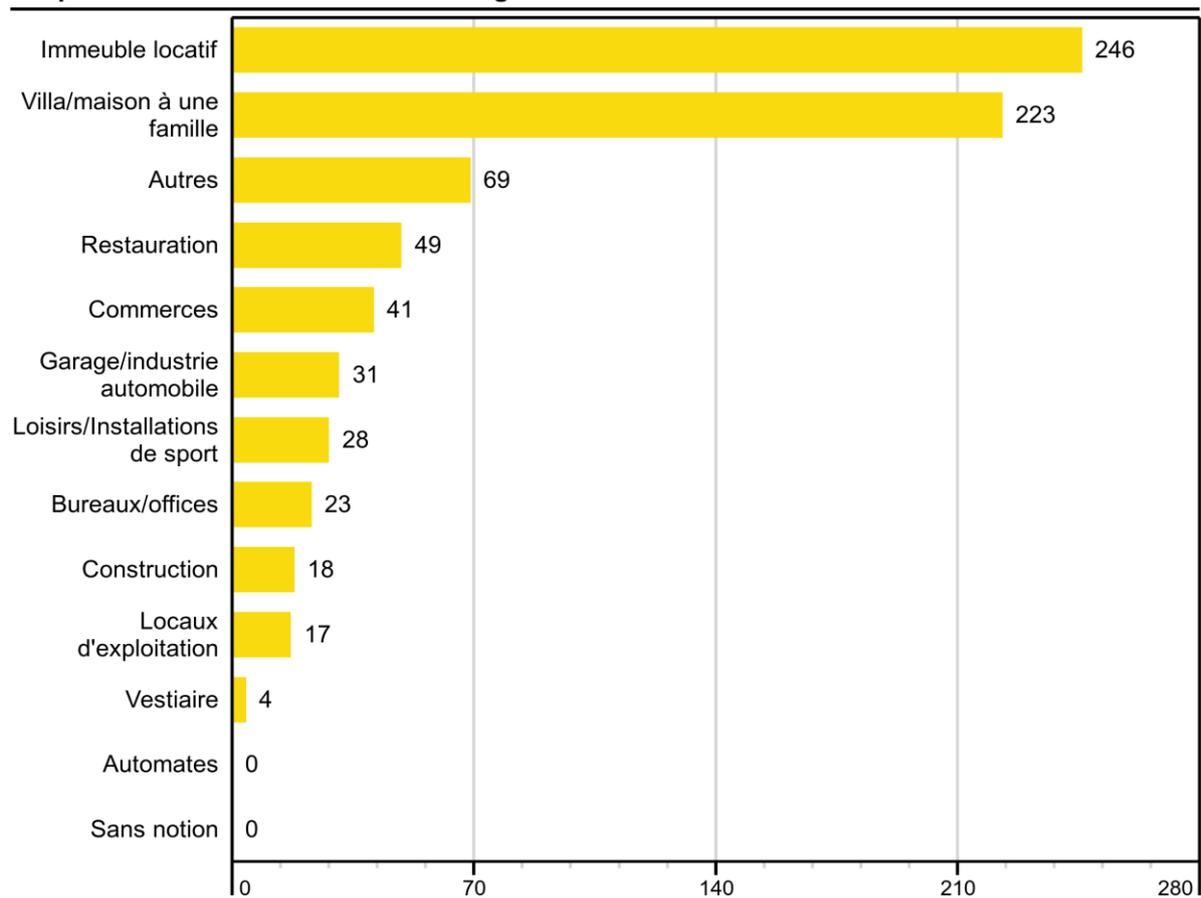
Figure 26: Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

3.6.3.2 Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

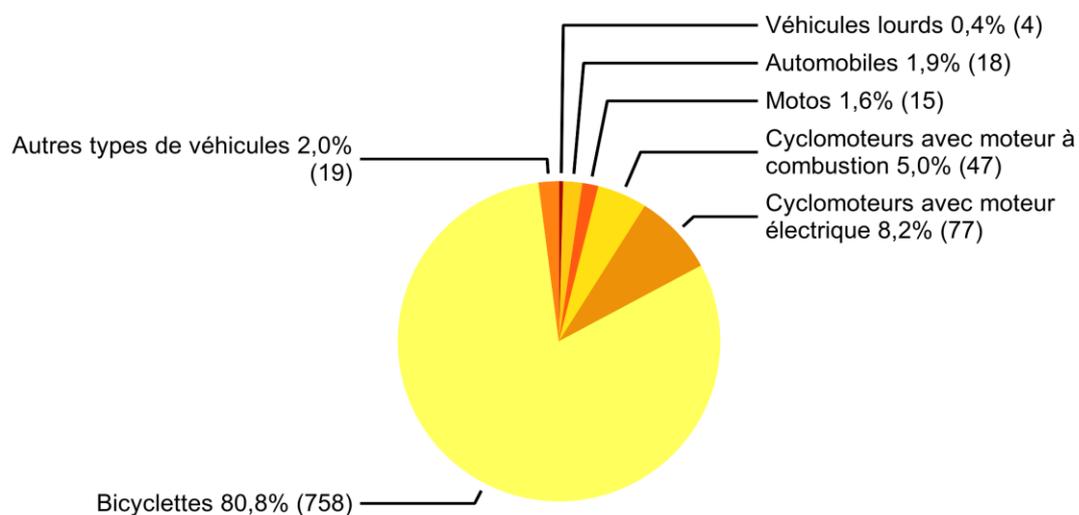
© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 27: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

3.7 Vol de véhicule

3.7.1 Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 28: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

3.7.2 Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

	2018		2019		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total vols de véhicules	1 028	2,9%	938	3,3%	-9%
Véhicules lourds	5	20,0%	4	50,0%	-20%
Automobiles	25	24,0%	18	50,0%	-28%
Motos	22	13,6%	15	20,0%	-32%
Cyclomoteurs avec moteur à combustion	43	7,0%	47	6,4%	9%
Cyclomoteurs avec moteur électrique	77	2,6%	77	1,3%	0%
Bicyclettes	841	1,7%	758	1,7%	-10%
Autres véhicules	15	6,7%	19	0,0%	27%

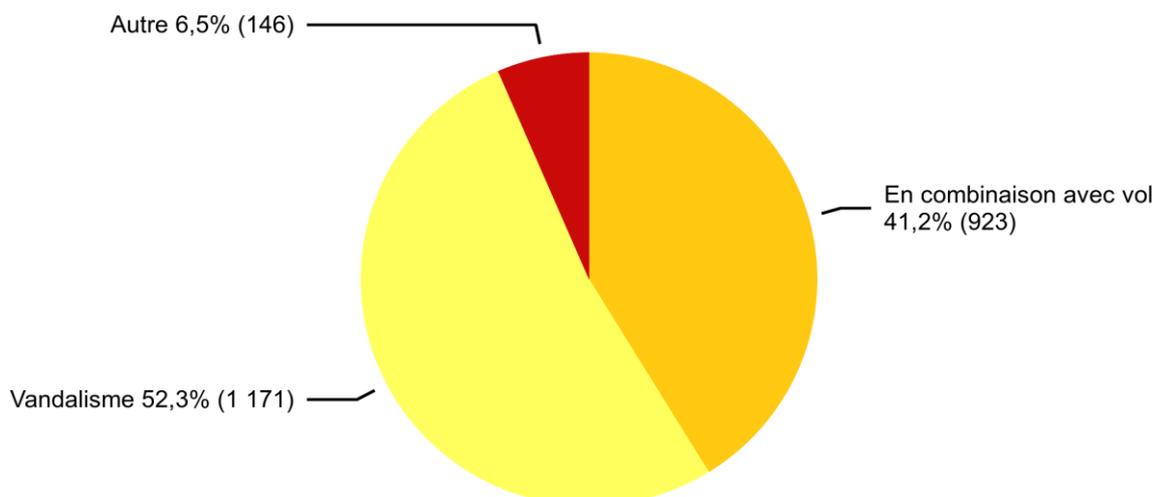
© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 25: Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

3.8 Dommages à la propriété

3.8.1 Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

Dommages à la propriété: répartition selon le contexte



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 29: Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

L'art. 144 CP, dommages à la propriété, peut intervenir dans différents contextes. La combinaison avec le vol est particulièrement fréquente, p.ex. lors d'un vol par effraction lorsqu'un dommage est causé par un acte violent. Par ailleurs, les dommages à la propriété peuvent aussi résulter d'actes violents sur des personnes. Le vandalisme désigne tout acte d'endommagement, de détérioration ou de destruction illégaux, volontaire et sans objectifs précis (ex: vol), s'attaquant à des biens publics ou privés. Cet acte devient un dommage à partir du dépôt d'une plainte. L'ampleur du dommage provoqué n'est pas déterminante.

3.8.2 Dommages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions

Dommages à la propriété: élucidations et évolution des infractions

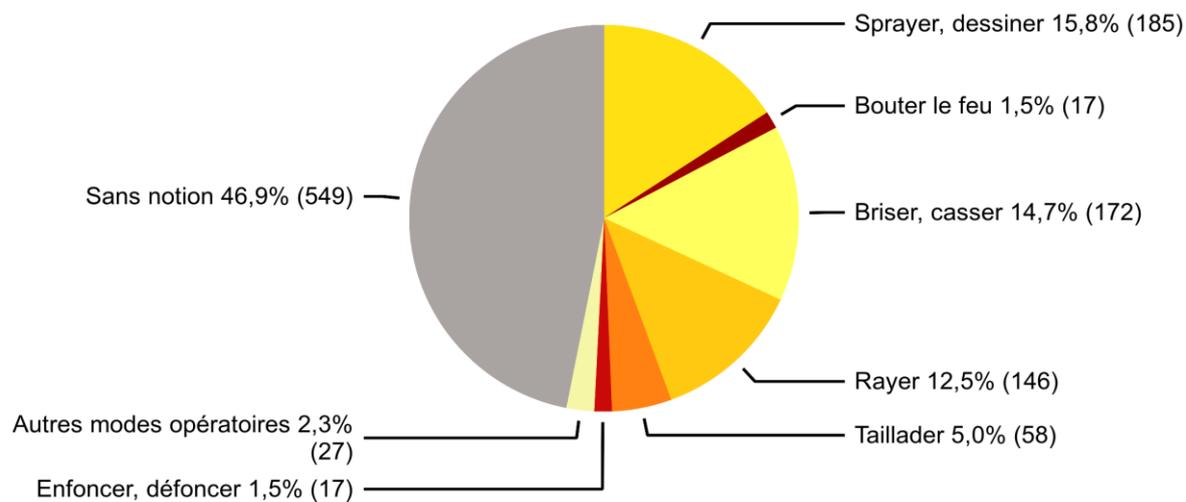
	2018		2019		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total dommages à la propriété	2 558	28,6%	2 240	27,1%	-12%
En combinaison avec vol	1 039	16,4%	923	21,3%	-11%
Vandalisme	1 356	33,3%	1 171	27,1%	-14%
Autre	163	66,9%	146	63,0%	-10%

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 26: Dommages à la propriété: élucidations et évolution des infractions

3.8.3 Vandalisme selon le mode opératoire

Vandalisme selon le mode opératoire



État de la base de données: 13.2.2020

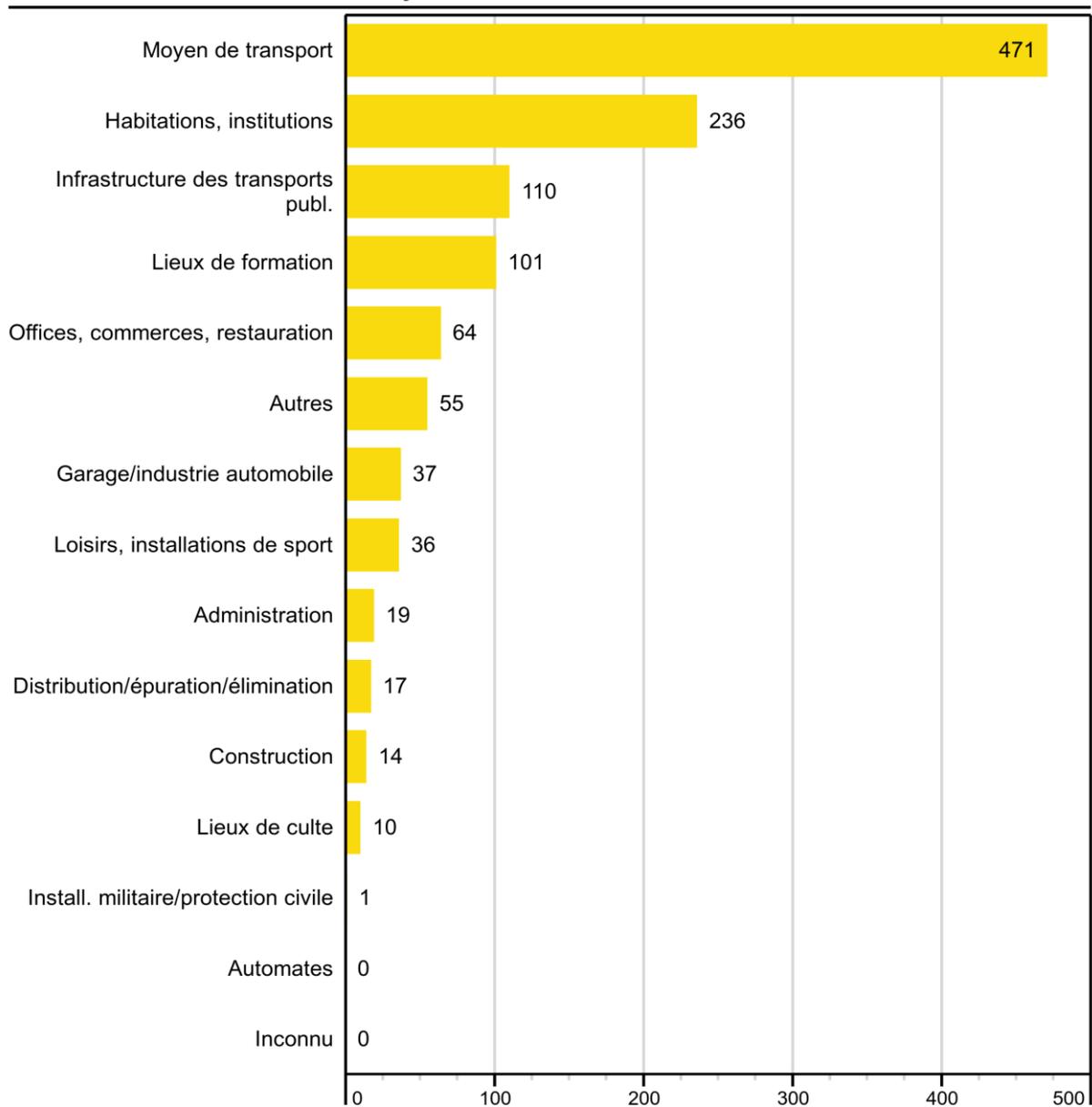
Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 30: Vandalisme selon le mode opératoire

3.8.4 Vandalisme selon l'endroit

Vandalisme selon l'endroit ou l'objet



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

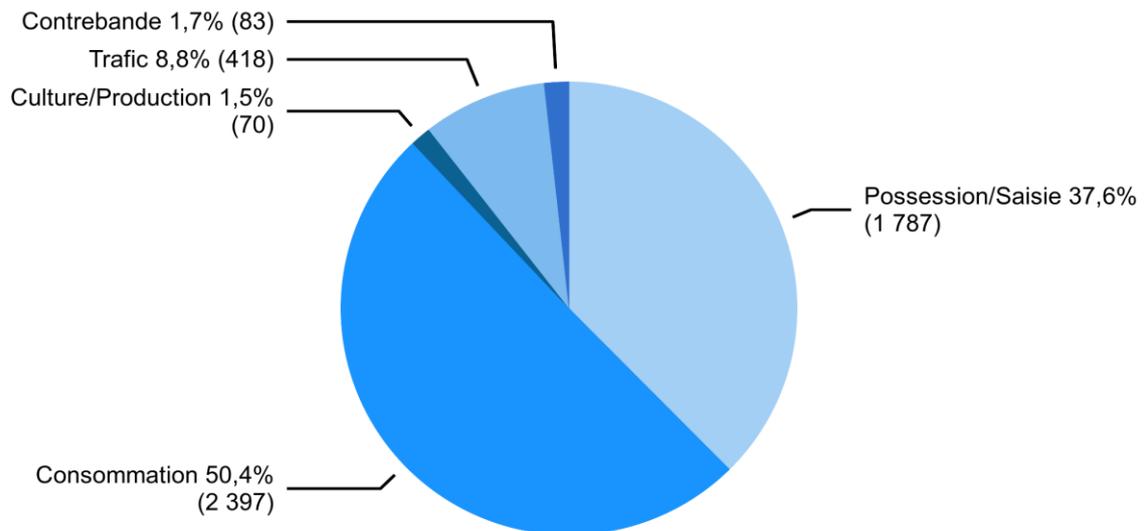
© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 31: Vandalisme selon l'endroit ou l'objet

3.9 Loi sur les stupéfiants (LStup)

3.9.1 Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 32: Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

Les infractions à la loi sur les stupéfiants sont réprimées comme des contraventions lorsqu'elles sont clairement en rapport avec de la consommation personnelle. Dès que des formes de trafic de substances illégales peuvent être constatées, les infractions deviennent des délits ou des crimes en fonction de la quantité et de la manière d'agir (en bande, par métier). Les crimes sont passibles d'une peine plus élevée.

3.9.2 Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

	2018		2019		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total infractions à la LStup	3 890	98,5%	4 755	98,9%	22%
Total possession/saisie	1 416	95,9%	1 787	97,1%	26%
Possession/saisie contravention	–	–	–	–	–
Possession/saisie délit	1 404	95,9%	1 780	97,2%	27%
Possession/saisie crime	12	100,0%	7	85,7%	-42%
Total consommation	1 873	100,0%	2 397	100,0%	28%
Total culture/production	88	97,7%	70	100,0%	-20%
Culture/production contravention	–	–	–	–	–
Culture/production délit	88	97,7%	70	100,0%	-20%
Culture/production crime	0	–	0	–	0%
Total trafic	406	100,0%	418	100,0%	3%
Trafic délit	336	100,0%	329	100,0%	-2%
Trafic crime	70	100,0%	89	100,0%	27%
Total contrebande	107	100,0%	83	100,0%	-22%
Importation, exportation, transit contravention ³	–	–	–	–	–
Importation, exportation, transit délit	94	100,0%	82	100,0%	-13%
Importation, exportation, transit crime	13	100,0%	1	100,0%	-92%
Total autres infractions à la LStup³	–	–	–	–	–
Autres infractions à la LStup contravention	–	–	–	–	–
Autres infractions à la LStup délit	–	–	–	–	–

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 27: Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

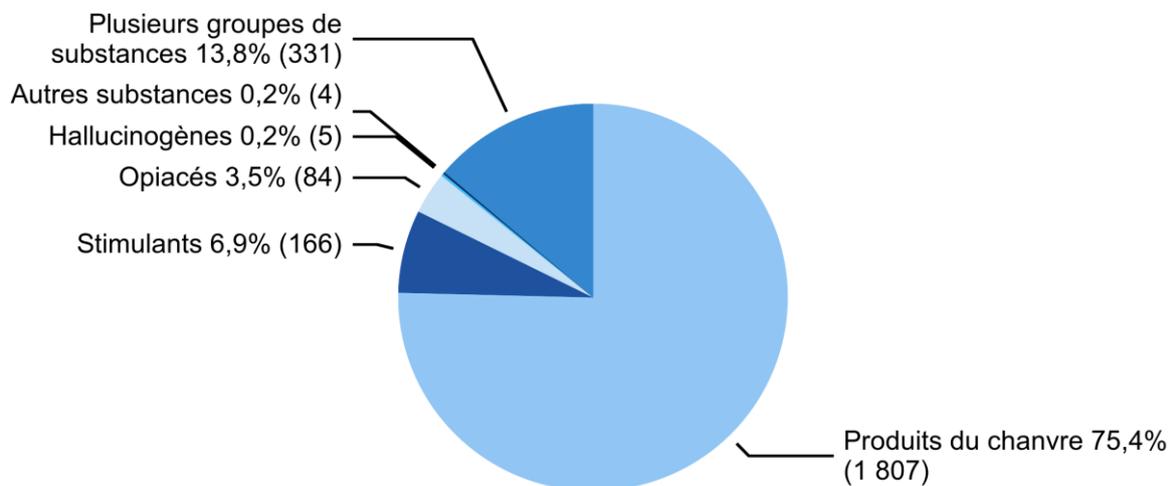
³ Dans le cadre de l'harmonisation des codes d'infraction entre VOSTRA (OFJ) et RIPOL (fedpol), de nouveaux codes sont à la disposition de la police pour la saisie des infractions à la LStup depuis août 2019. Ce tableau a reçu une extension pour cette raison.

3.9.3 Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction

Les substances illégales sont présentées d'après le nombre d'infractions enregistrées et non d'après les quantités de drogue. La quantité, respectivement le poids de la drogue, ne peut être donné de manière fiable que pour la saisie de substances. En ce qui concerne la consommation et les différentes formes de trafic, cela n'est pas possible.

3.9.3.1 Consommation par substances

Loi sur les stupéfiants: consommation par substances



État de la base de données: 13.2.2020

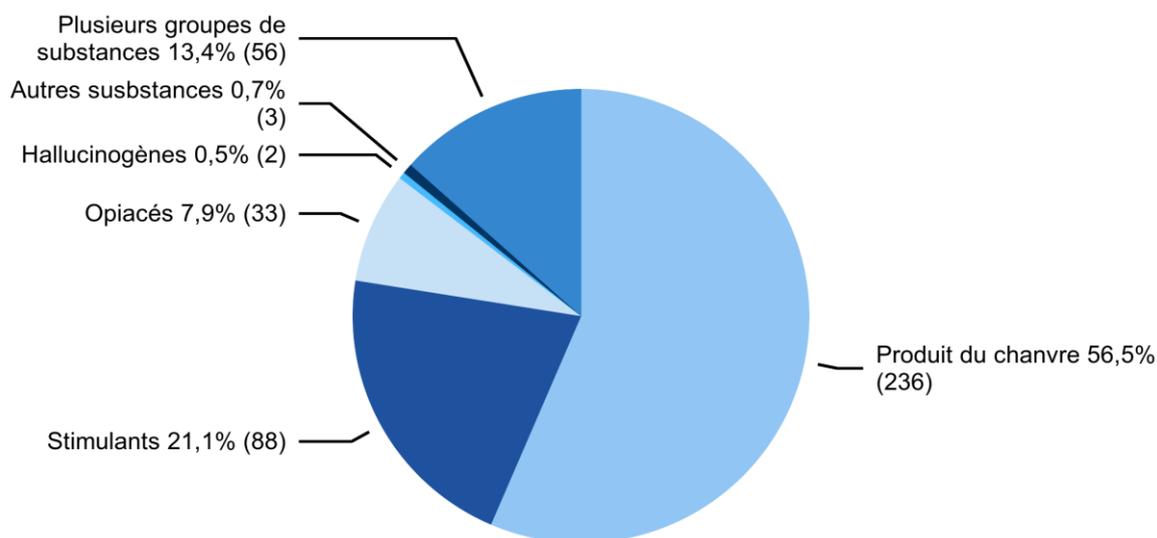
Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 33: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances

3.9.3.2 Trafic par substances

Loi sur les stupéfiants: trafic par substances



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 34: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances

3.9.4 Loi sur les stupéfiants: prévenus

3.9.4.1 Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10–14	15–17	18–19	20–24	25–29	30–39	40–49	50–59	60+	sans notion
Suisses	1 081	0	11	185	149	296	144	168	83	38	7	0
Étrangers	628	0	12	61	59	146	111	168	54	14	3	0
résidents	489	0	11	52	52	113	79	124	44	11	3	0
asile	43	0	1	9	4	12	9	6	1	1	0	0
autres	96	0	0	0	3	21	23	38	9	2	0	0
Suissesses	166	0	6	38	23	35	22	24	15	3	0	0
Étrangères	56	0	5	6	6	6	14	11	6	2	0	0
résidents	47	0	5	6	4	5	12	10	3	2	0	0
asile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
autres	9	0	0	0	2	1	2	1	3	0	0	0

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

3.9.4.2 Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10– 14	15– 17	18– 19	20– 24	25– 29	30– 39	40– 49	50– 59	60+	sans notion
Suisses	185	0	4	30	25	37	34	34	10	8	3	0
Étrangers	130	0	4	14	11	27	18	36	17	2	1	0
résidents	103	0	4	11	10	21	14	29	14	0	0	0
asile	7	0	0	3	0	2	1	1	0	0	0	0
autres	20	0	0	0	1	4	3	6	3	2	1	0
Suissesses	32	0	0	6	4	6	6	5	5	0	0	0
Étrangères	11	0	0	1	2	3	1	3	1	0	0	0
résidents	10	0	0	1	2	2	1	3	1	0	0	0
asile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
autres	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 29: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

3.9.4.3 Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

	Enregistrements (affaires)						Total
	1	2	3	4	5–10	>10	
Total mineurs	260	48	12	6	3	0	329
Suisses	194	34	9	5	1	0	243
Étrangers	66	14	3	1	2	0	86
résidents	59	11	3	0	2	0	75
asile	7	3	0	1	0	0	11
autres	0	0	0	0	0	0	0
Total adultes	1 415	190	50	17	10	0	1 682
Suisses	878	120	33	13	3	0	1 047
Étrangers	537	70	17	4	7	0	635
résidents	397	57	13	3	7	0	477
asile	24	6	3	1	0	0	34
autres	116	7	1	0	0	0	124

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 30: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

3.9.5 Décès dus à la drogue: évolution

Décès dus à la drogue: évolution

	2018	2019	Différence
Hommes	0	1	–
Femmes	0	0	0%
Adultes	0	1	–
Mineurs	0	0	0%
Suisses/esses	0	1	–
Étrangers/ères	0	0	0%
Total décès dus à la drogue	0	1	–

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 31: Décès dus à la drogue: évolution

La détermination de la cause de la mort n'entre pas dans le domaine de compétence de la police. Aussi, une classification d'après des critères médicaux n'est pas possible pour la police. Quand une personne décède des conséquences d'une consommation de drogue, la police sera souvent appelée, mais certainement pas dans tous les cas. Les chiffres présentés sont à comprendre comme l'indication de la fréquence des décès dus à la drogue rencontrés par la police lors d'une intervention. C'est pourquoi le nombre de «décès dus à la drogue» médicalement diagnostiqués différera des chiffres transmis par la police.

3.9.6 Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

	Affaires	Pièces/tablettes/ doses/joints	kg	ml	Plantes
Produits de chanvre					
Graines de cannabis	62	14	0,246	–	–
Chanvre (jeunes plantations sans inflorescences)	17	–	–	–	321
Chanvre (Plante fraîche: avec inflorescences)	30	–	–	–	602
Chanvre (Plante sèche: avec inflorescences)	12	–	0,305	–	118
Haschisch	838	105	12,601	–	–
Huile de haschisch	2	–	–	266	–
Marijuana	827	174	27,243	–	–
Cannabinoïdes de synthèse	–	–	–	–	–
Stimulants					
Amphétamine	44	21	0,314	–	–
Crack	1	–	–	–	–
Ecstasy	38	3 386	0,051	–	–
Khat	1	–	0,035	–	–
Feuilles de coca	–	–	–	–	–
Cocaïne	103	–	1,047	–	–
Méthamphétamine (pilules thaïes, ice, crystal)	32	137	0,170	–	–
Méphédron	–	–	–	–	–
MDPV	–	–	–	–	–
Opiacés					
Héroïne	100	–	1,538	1	–
Morphine-/héroïne-base	–	–	–	–	–
Opium	–	–	–	–	–
Méthadone	4	13	–	–	–
Autres produits de substitution	3	7	0,001	–	–
Hallucinogènes					
Champignons hallucinogènes (Psilocybine)	3	–	0,014	–	–
LSD	14	214	0,008	–	–
Mescaline	–	–	–	–	–
Autres hallucinogènes	14	–	0,072	9	–
Autres substances					
GHB/GBL	4	–	–	494	–
Autres substances stupéfiantes	2	8	0,065	–	–
Matières premières et produits ayant un effet présumé semblable à celui des stupéfiants (Swissmedic tableau e)	–	–	–	–	–
Médicament sur ordonnance contenant des subst. stupéfiantes	19	350	0,021	–	–
Médicament en vente libre contenant des subst. stupéfiantes	1	2	–	–	–
Substances de coupage	3	–	0,022	–	–
Substance pas encore connue	–	–	–	–	–

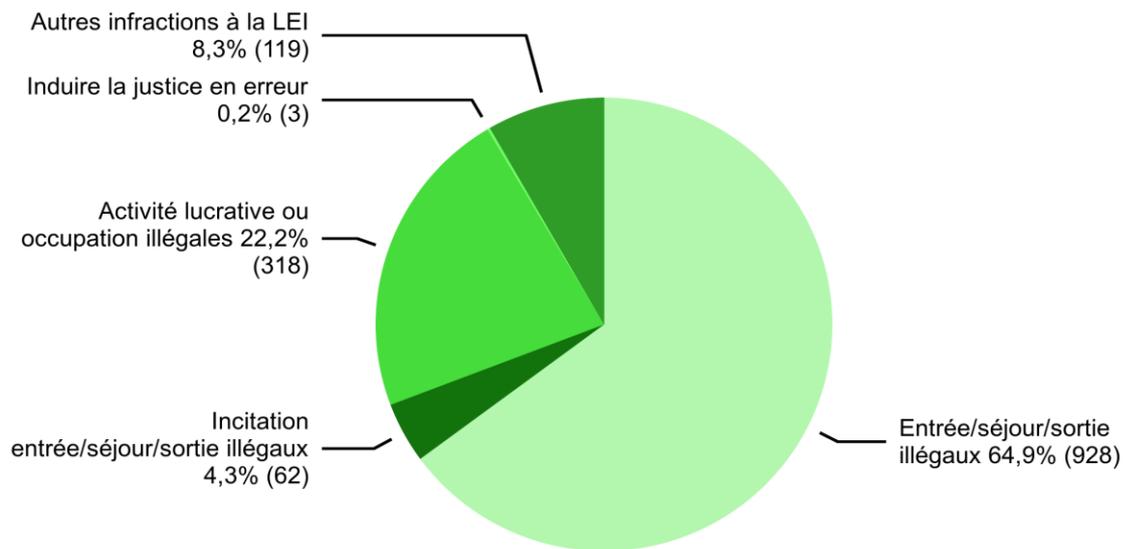
© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 32: Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

3.10 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

3.10.1 Loi sur les étrangers et l'intégration: répartition selon l'infraction

Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 35: Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

3.10.2 *Loi sur les étrangers et l'intégration: élucidations et évolution des infractions*

Loi sur les étrangers et l'intégration: élucidations et évolution des infractions

	2018		2019		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total général infractions à la LEI	1 897	100,0%	1 430	100,0%	-25%
Total entrée/séjour/sortie illégaux	1 045	100,0%	928	100,0%	-11%
Entrée illégale (y.c. par négligence)	430	100,0%	387	100,0%	-10%
Séjour illégal (y.c. par négligence)	615	100,0%	541	100,0%	-12%
Entrée ou sortie illégale par un poste frontière (y.c. par négligence)	0	–	0	–	0%
Entrée illégale à l'étranger (y.c. par négligence)	0	–	0	–	0%
Total incitation entrée/séjour/sortie illégaux	78	100,0%	62	100,0%	-21%
Incitation à l'entrée/sortie ou au séjour illégal	78	100,0%	62	100,0%	-21%
Incitation à l'entrée, à la sortie ou au séjour illégal dans un Etat Schengen	0	–	0	–	0%
Incitation à l'entrée illégale à l'étranger	0	–	0	–	0%
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc. ⁴	0	–	–	–	–
Total activité lucrative ou occupation illégaux	306	100,0%	318	100,0%	4%
Activité lucrative sans autorisation (y.c. par négligence)	214	100,0%	221	100,0%	3%
Incitation à l'activité lucrative sans autorisation	2	100,0%	1	100,0%	-50%
Emploi (répété) d'étrangers sans autoris. (y.c. par négligence)	90	100,0%	96	100,0%	7%
Changer d'emploi sans autoris. (y.c. par négligence)	0	–	0	–	0%
Total induire la justice en erreur	2	100,0%	3	100,0%	50%
Comportement frauduleux à l'égard des autorités	1	100,0%	2	100,0%	100%
Comportement frauduleux dans le domaine de mariage blanc	1	100,0%	1	100,0%	0%
Total autres infractions à la LEI	466	100,0%	119	100,0%	-74%
Non-respect d'une assign. à un lieu de résidence	403	100,0%	20	100,0%	-95%
Viol. de l'obligation de déclarer son arrivée/départ (y.c. par négligence)	54	100,0%	82	100,0%	52%
Déplacement de résidence dans un autre canton sans autoris. (y.c. par négligence)	0	–	1	100,0%	–
Non-respect des conditions dont l'autoris. est assortie (y.c. par négligence)	2	100,0%	8	100,0%	300%
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage (y.c. par négligence)	0	–	0	–	0%
Traitement illicite de données perso. dans les syst. d'information sur les visas	–	–	0	–	–
Viol. des obligations relatives à la communication des postes vacants (y.c. par négligence)	–	–	0	–	–
Violation de l'obligation d'annonce ou des conditions liées à l'ann. (y.c. par négligence)	–	–	1	100,0%	–
Opposition à un contrôle (y.c. par négligence)	–	–	0	–	–
Autres infractions à la LEI	7	100,0%	7	100,0%	0%

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 33: Loi sur les étrangers et l'intégration: élucidations et évolution des infractions

⁴ Le 1^{er} janvier 2019, la loi fédérale sur les étrangers (LEtr) a été modifiée. Elle est maintenant connue sous le nom de loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI). Les codes dont dispose la police pour enregistrer les infractions à la LEI ont également changé. Par conséquent, ce tableau d'évaluation contient toujours la ligne *Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.*, bien que cela ne corresponde pas à un code LEI, mais à un code LEtr qui n'est plus valable depuis le 01.01.2019.

4 Évolution

4.1 Tableaux

4.1.1 Infractions selon la loi

Infractions selon la loi	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Code pénal (CP)	18 777	16 446	15 589	13 943	12 924	12 869	11 748
Loi sur les stupéfiants (LStup)	3 425	2 859	3 077	2 737	3 048	3 890	4 755
Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	2 278	1 786	1 662	1 761	1 858	1 897	1 430

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 34: Infractions selon la loi

4.1.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions

Titres du Code pénal et sélection d'infractions

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Total général du Code pénal	18 777	16 446	15 589	13 943	12 924	12 869	11 748
Total vie et intégrité corporelle	1 134	1 066	1 083	886	888	934	881
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	2	1	0	0	1	2	1
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	0	4	1	3	1	1	3
Lésions corporelles graves (Art. 122)	7	14	8	4	12	8	5
Lésions corporelles simples (Art. 123)	420	434	396	362	329	335	324
Total patrimoine	11 889	10 499	9 841	9 074	8 129	8 059	7 258
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	5 819	4 783	4 019	3 865	3 301	3 271	2 952
dont vol par effraction	1 955	1 541	1 102	1 083	831	883	749
dont vol à l'arrachée	42	23	17	19	17	7	12
Vol de véhicule (Art. 139) ⁵	943	1 100	1 034	874	1 076	1 028	938
Brigandage (Art. 140)	60	65	34	30	33	33	47
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	1 456	1 743	1 779	1 583	1 605	1 519	1 317
Escroquerie (Art. 146)	344	248	702	549	426	480	496
Extorsion et chantage (Art. 156)	62	58	37	37	23	38	24
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	6	15	10	19	8	14	22
Total honneur, domaine secret ou privé	1 042	968	998	788	844	817	746
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	180	180	178	167	142	167	176
Total liberté	3 259	2 739	2 288	2 085	1 766	1 903	1 747
Menaces (Art. 180)	614	531	583	410	423	452	453
Contrainte (Art. 181)	113	101	126	111	119	143	188
Traite d'êtres humains (Art. 182)	1	3	0	0	13	0	0
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	12	21	16	10	17	18	7
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	142	140	148	143	175	188	159
Total intégrité sexuelle	252	205	229	209	214	205	253
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	94	41	55	62	36	30	58
Viol (Art. 190)	25	20	29	21	33	24	43
Exhibitionnisme (Art. 194)	14	19	20	3	6	11	7
Pornographie (Art. 197)	37	33	28	69	37	58	83
Total danger collectif	132	123	169	149	173	185	140
Incendie intentionnel (Art. 221)	43	36	48	28	52	54	36
Total autorité publique	563	456	506	410	490	427	392
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	254	220	248	123	154	143	146
Total administration de la justice	88	96	83	90	91	91	108
Blanchiment d'argent (Art. 305 ^{bis})	14	14	16	34	40	38	46
Autres Code pénal	418	294	392	252	329	248	223

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 35: Titres du Code pénal et sélection d'infractions

⁵ Depuis 2013, l'art. 94 LCR (Vol d'usage) n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

4.1.3 Code pénal: infractions par district

Code pénal: infractions par district

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
La Sarine	9 039	7 794	7 183	6 188	5 805	5 961	4 786
La Gruyère	2 942	2 817	2 671	2 546	2 356	1 975	2 160
See / Lac	1 901	1 493	1 677	1 369	1 336	1 489	1 537
La Broye	2 062	1 637	1 543	1 494	1 305	1 550	1 122
Sense	1 274	1 086	1 219	948	959	779	921
La Veveyse	685	625	568	598	466	573	607
La Glâne	820	970	709	773	685	528	598
Inconnu FR	54	24	19	27	12	14	17

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 36: Code pénal: infractions par district

4.1.4 Code pénal: infractions par commune

Code pénal: infractions par commune

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Fribourg	5 678	4 738	4 373	3 568	3 537	3 469	2 749
Bulle	1 758	1 837	1 653	1 708	1 334	1 142	1 170
Villars-sur-Glâne	798	626	460	520	458	560	487
Estavayer	916	642	547	562	486	529	410
Murten	809	462	572	443	429	484	526
Belmont-Broye	261	271	267	260	244	365	253
Marly	431	356	400	389	316	342	263
Châtel-Saint-Denis	360	292	300	318	252	316	290
Kerzers	299	319	191	207	222	279	307
Granges-Paccot	287	297	449	313	258	262	267
Romont (FR)	425	524	312	368	273	242	266
Düdingen	461	361	303	256	268	241	264
Courtepin	179	187	216	216	164	173	145
Givisiez	279	422	153	172	202	162	114
Wünnewil-Flamatt	257	190	329	260	154	159	186
Gibloux	209	247	170	185	141	158	157
Mont-Vully	156	166	193	114	157	158	156
Grolley	143	61	57	61	93	133	60
Belfaux	147	103	106	114	103	131	79
Matran	120	144	121	114	117	123	92
Broc	116	130	118	83	87	103	87
Attalens	79	102	69	64	73	92	126
Montagny (FR)	119	93	102	93	93	90	63
Gurmels	70	62	111	102	79	88	60
Plaffeien	82	114	105	86	120	87	70
Vuadens	106	80	55	81	51	87	63
Avry	213	190	201	164	74	82	91
Saint-Aubin (FR)	75	68	51	48	37	82	34
Cheyres-Châbles	127	126	175	158	109	81	102
Hauterive (FR)	74	91	62	59	72	78	64
Neyruz (FR)	96	88	104	90	87	76	45
Riaz	114	75	90	72	132	75	117
Marsens	87	49	69	73	114	72	94
Haut-Intyamon	55	35	97	28	38	71	85
Misery-Courtion	48	42	50	36	38	65	64
Corminboeuf	73	72	115	69	61	61	59
Fétigny	46	27	43	22	51	59	30
Lully (FR)	152	55	71	42	46	59	27
Cugy (FR)	74	81	73	104	54	58	36
Pont-en-Ogoz	53	48	65	40	64	58	66
Autres communes	2 945	2 573	2 591	2 281	2 236	1 917	2 124

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 37: Code pénal: infractions par commune

4.1.5 Infractions à la loi sur les stupéfiants

Infractions à la loi sur les stupéfiants

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Total infractions à la LStup⁶	3 425	2 859	3 077	2 737	3 048	3 890	4 755
Total possession/saisie	1 230	849	943	838	970	1 416	1 787
Possession/saisie contravention	–	–	–	–	–	–	–
Possession/saisie délit	1 216	834	934	831	958	1 404	1 780
Possession/saisie crime	14	15	9	7	12	12	7
Total consommation	1 775	1 438	1 409	1 365	1 471	1 873	2 397
Total culture/production	123	111	170	88	97	88	70
Culture/production contravention	–	–	–	–	–	–	–
Culture/production délit	121	111	170	88	97	88	70
Culture/production crime	2	0	0	0	0	0	0
Total trafic	259	413	403	403	430	406	418
Trafic délit	206	352	357	334	349	336	329
Trafic crime	53	61	46	69	81	70	89
Total contrebande	38	48	152	43	80	107	83
Importation, exportation, transit contravention ⁷	–	–	–	–	–	–	–
Importation, exportation, transit délit	27	35	144	42	68	94	82
Importation, exportation, transit crime	11	13	8	1	12	13	1
Total autres infractions à la LStup⁷	–						
Autres infractions à la LStup contravention	–	–	–	–	–	–	–
Autres infractions à la LStup délit	–	–	–	–	–	–	–

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 38: Infractions à la loi sur les stupéfiants

4.1.6 Loi sur les stupéfiants: infractions par district

Loi sur les stupéfiants: infractions par district

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
La Sarine	2 004	1 537	1 415	1 384	1 528	1 929	2 777
La Gruyère	513	488	597	519	478	603	524
La Broye	274	217	247	236	243	361	385
Sense	242	215	331	187	274	250	364
See / Lac	182	148	195	171	284	344	338
La Veveyse	87	113	155	121	93	204	202
La Glâne	114	113	132	88	134	163	133
Inconnu FR	9	28	5	31	14	36	32

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 39: Loi sur les stupéfiants: infractions par district

⁶ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur une modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans les graphiques/tableaux qui concernent uniquement les dénonciations.

⁷ Dans le cadre de l'harmonisation des codes d'infraction entre VOSTRA (OFJ) et RIPOL (fedpol), de nouveaux codes sont à la disposition de la police pour la saisie des infractions à la LStup depuis août 2019. Ce tableau a reçu une extension pour cette raison.

4.1.7 Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Fribourg	1 612	1 266	997	1 147	1 151	1 482	2 115
Bulle	355	339	441	389	311	418	380
Estavayer	142	86	74	110	108	144	161
Villars-sur-Glâne	44	61	80	49	81	81	139
Marly	83	37	64	43	59	74	103
Attalens	10	18	9	26	19	45	89
Düdingen	61	47	62	26	69	58	86
Châtel-Saint-Denis	41	76	118	58	37	144	85
Wünnewil-Flamatt	53	35	40	49	46	46	82
Belmont-Broye	37	21	49	23	41	86	73
Granges-Paccot	31	16	36	12	49	40	72
Mont-Vully	57	26	36	10	62	68	72
Kerzers	19	16	25	28	39	74	71
Gibloux	108	22	47	4	25	36	63
Courtepin	15	24	24	34	48	66	61
Murten	69	32	72	62	64	82	61
Romont (FR)	63	71	58	44	65	74	61
Plaffeien	38	37	38	25	65	36	45
Givisiez	15	17	24	18	25	29	41
Cheyres-Châbles	18	4	9	16	13	13	31
Grolley	6	2	7	3	16	38	28
Hauterive (FR)	8	12	18	8	8	17	28
Tafers	11	0	20	14	4	16	27
Giffers	2	0	16	14	5	24	26
Belfaux	16	13	28	8	18	28	24
Fétigny	0	7	0	3	0	15	24
Matran	4	15	10	1	8	12	23
Avry	10	8	12	11	10	14	22
Neyruz (FR)	4	11	5	20	13	12	21
Montagny (FR)	14	35	54	21	9	13	20
Vuadens	11	11	13	10	13	28	20
Bösingen	10	51	10	16	13	11	19
Vaulruz	32	26	22	16	24	16	19
Misery-Courtion	4	2	17	7	12	4	18
Vuisternens-devant-Romont	5	5	2	6	4	6	18
Schmitten (FR)	14	24	49	8	19	36	17
Cottens (FR)	2	10	2	14	4	13	16
Riaz	15	0	9	10	11	20	15
Le Mouret	11	4	40	7	14	10	14
Galmiz	2	0	3	6	5	0	13
Autres communes	373	372	437	361	461	461	452

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 40: Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

4.1.8 Infractions à la loi sur les étrangers et l'intégration

Infractions à la loi sur les étrangers

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Total général infractions à la LEI	2 278	1 786	1 662	1 761	1 858	1 897	1 430
Total entrée/séjour/sortie illégaux	1 050	1 017	1 095	1 141	935	1 045	928
Entrée illégale (y.c. par négligence)	315	425	488	480	387	430	387
Séjour illégal	735	591	607	661	548	615	541
Entrée ou sortie illégale par un poste frontière (y.c. par négligence)	0	1	0	0	0	0	0
Entrée illégale à l'étranger (y.c. par négligence)	0	0	0	0	0	0	0
Total incitation entrée/séjour/sortie illégaux	86	77	92	72	95	78	62
Incitation à l'entrée/sortie ou au séjour illégal	80	69	92	69	94	78	62
Incitation à l'entrée, à la sortie ou au séjour illégal dans un Etat Schengen	0	0	0	0	0	0	0
Incitation à l'entrée illégale à l'étranger	0	0	0	2	1	0	0
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc. ⁸	6	8	0	1	0	0	-
Total activité lucrative ou occupation illégaux	228	411	267	289	298	306	318
Activité lucrative sans autorisation (y.c. par négligence)	159	281	203	218	210	214	221
Incitation à l'activité lucrative sans autorisation	3	2	0	0	3	2	1
Emploi (répété) d'étrangers sans autoris. (y.c. par négligence)	66	128	64	71	83	90	96
Changer d'emploi sans autoris. (y.c. par négligence)	0	0	0	0	2	0	0
Total induire la justice en erreur	2	2	2	7	3	2	3
Comportement frauduleux à l'égard des autorités	0	0	1	1	3	1	2
Comportement frauduleux dans le domaine de mariage blanc	2	2	1	6	0	1	1
Total autres infractions à la LEI	912	279	206	252	527	466	119
Non-respect d'une assign. à un lieu de résidence	765	158	131	179	465	403	20
Viol. de l'obligation de déclarer son arrivée/départ (y.c. par négligence)	118	100	66	58	54	54	82
Déplacement de résidence dans un autre canton sans autoris. (y.c. par négligence)	0	1	0	0	0	0	1
Non-respect des conditions dont l'autoris. est assortie (y.c. par négligence)	0	3	0	0	0	2	8
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage (y.c. par négligence)	0	0	0	0	0	0	0
Traitement illicite de données perso. dans les syst. d'information sur les visas	-	-	-	-	-	-	0
Viol. des obligations relatives à la communication des postes vacants (y.c. par négligence)	-	-	-	-	-	-	0
Violation de l'obligation d'annonce ou des conditions liées à l'ann. (y.c. par négligence)	-	-	-	-	-	-	1
Opposition à un contrôle (y.c. par négligence)	-	-	-	-	-	-	0
Autres infractions à la LEI	29	17	9	15	8	7	7

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 41: Infractions à la loi sur les étrangers

⁸ Le 1^{er} janvier 2019, la loi fédérale sur les étrangers (LEtr) a été modifiée. Elle est maintenant connue sous le nom de loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI). Les codes dont dispose la police pour enregistrer les infractions à la LEI ont également changé. Par conséquent, ce tableau d'évaluation contient toujours la ligne *Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.*, bien que cela ne corresponde pas à un code LEI, mais à un code LEtr qui n'est plus valable depuis le 01.01.2019.

4.1.9 Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par district

Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par district

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
La Sarine	1 742	1 025	962	1 035	1 109	1 212	769
La Gruyère	147	277	279	207	320	178	269
Sense	79	93	69	84	67	97	99
La Broye	111	126	96	150	138	149	94
See / Lac	54	155	102	95	91	133	79
La Glâne	71	37	75	100	57	79	59
La Veveyse	34	48	63	70	45	42	58
Inconnu FR	40	25	16	20	31	7	3

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 42: Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par district

4.1.10 *Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par commune*

Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par commune

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Fribourg	1 601	787	756	773	937	889	492
Bulle	99	157	200	134	157	66	124
Granges-Paccot	13	42	34	26	35	81	76
Châtel-Saint-Denis	29	23	15	45	24	23	45
Givisiez	10	26	2	24	24	54	39
Marly	20	40	44	13	8	26	33
Avry	8	9	21	10	12	19	28
Villars-sur-Glâne	55	33	55	65	30	60	28
Pont-en-Ogoz	0	7	9	6	24	6	26
Vaulruz	14	15	20	28	39	47	26
Düdingen	42	32	31	35	30	48	24
Courtepin	5	7	5	9	0	6	22
Vuadens	7	44	1	14	39	6	22
Lully (FR)	11	2	22	40	12	21	20
Romont (FR)	46	30	42	63	23	35	20
Tafers	3	6	10	7	4	12	19
Belmont-Broye	26	46	7	19	19	46	18
Gibloux	0	17	7	5	3	6	18
Matran	2	6	7	49	28	12	17
Montagny (FR)	11	19	7	3	13	23	17
Estavayer	28	13	39	28	20	31	16
Wünnewil-Flamatt	4	17	11	19	2	16	15
Bösingen	3	10	0	5	18	4	14
Ursy	0	0	17	7	6	8	14
La Roche	0	0	0	2	0	1	13
Murten	21	36	31	23	16	42	13
Marsens	0	2	5	2	5	0	12
Misery-Courtion	1	8	13	11	7	2	12
Giffers	0	10	2	2	0	5	11
Mont-Vully	1	1	6	15	10	7	9
Sâles	2	3	0	8	8	2	9
St. Ursen	1	0	3	2	0	0	9
Broc	10	13	8	3	3	2	8
Galmiz	0	6	9	0	0	2	8
Bas-Intyamon	0	0	3	3	6	4	7
Cottens (FR)	7	2	8	7	1	9	7
Siviriez	6	6	1	3	0	9	7
Surpierre	0	4	0	4	6	0	7
Belfaux	11	10	11	9	10	7	6
Hauterive (FR)	4	9	6	6	4	3	6
Autres communes	177	288	194	234	275	257	113

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 43: Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par commune

4.1.11 *Infractions de violence*

Infractions de violence

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Total infractions de violence	2 247	2 050	2 110	1 598	1 667	1 727	1 723
Violence grave (exercée)	35	39	38	28	47	35	52
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	2	5	1	3	2	3	4
Homicides avec arme à feu	1	1	0	0	0	0	0
Homicides avec arme coupante/tranchante	0	1	1	3	1	0	0
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Homicides avec violence physique	0	2	0	0	1	2	2
Homicides autre instrument	1	1	0	0	0	1	1
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	1
Lésions corporelles graves (Art. 122)	7	14	8	4	12	8	5
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	1	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	0	1	2	1	0	2	0
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	1	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec violence physique	4	4	4	2	9	4	3
Lés. corp. graves autre instrument	3	6	2	1	2	2	1
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	1	0	0	1	0	1
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	25	20	29	21	33	24	43
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	1	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	1 536	1 422	1 452	1 123	1 174	1 202	1 194
Lésions corporelles simples (Art. 123)	420	434	396	362	329	335	324
Voies de fait (Art. 126)	549	446	512	327	399	418	372
Participation à rixe (Art. 133) ⁹	74	75	61	67	51	41	34
<i>Nombre d'affaires</i>	15	11	14	15	8	7	10
Participation à agression (Art. 134) ⁹	16	30	26	66	42	49	57
<i>Nombre d'affaires</i>	9	14	12	21	15	18	24
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	59	65	34	30	33	33	47
Contrainte (Art. 181)	113	101	126	111	119	143	188
Mariage forcé (Art. 181a)	0	0	0	0	0	0	0
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	12	21	16	10	17	18	7
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	39	30	33	27	30	22	19
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	254	220	248	123	154	143	146
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	676	589	620	447	446	490	477
Menaces (Art. 180)	614	531	583	410	423	452	453
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	62	58	37	37	23	38	24

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 44: Infractions de violence

⁹ Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que prévenus). Le nombre d'affaires correspond quant à lui au nombre de situations où il y a eu une rixe ou une agression.

4.1.12 *Infractions de violence domestique*

Infractions de violences domestiques

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Total infractions de violences domestiques	1 027	842	978	770	768	815	780
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	2	1	0	0	0	1	1
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	0	2	1	1	1	1	1
Lésions corporelles graves (Art. 122)	0	2	0	0	2	2	0
Lésions corporelles simples (Art. 123)	152	130	132	103	102	109	101
Voies de fait (Art. 126)	271	211	251	169	187	184	165
Mise en danger vie (Art. 129)	3	5	3	3	0	2	1
Injure (Art. 177)	183	165	171	155	167	165	123
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179 ^{septies})	57	31	53	44	36	39	35
Menaces (Art. 180)	227	203	212	163	139	169	157
Contrainte (Art. 181)	52	33	59	55	55	73	80
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	5	12	8	6	7	11	6
Actes sexuels enfant (Art. 187)	19	9	22	24	14	9	27
Actes sex. personnes dépendantes (Art. 188)	0	1	1	0	0	0	1
Contrainte sexuelle (Art. 189)	11	6	9	9	7	4	10
Viol (Art. 190)	9	3	18	9	13	8	31
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	1	1	1	0	2	0	0
Autres articles du CP ¹⁰	35	27	37	29	36	38	41

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 45: Infractions de violences domestiques

¹⁰ Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (Art. 115 CP), interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (Art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (Art. 124 CP), exposition (Art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (Art. 136 CP), diffamation (Art. 173 CP), calomnie (Art. 174 CP), mariage/parténariat forcé (Art. 181a CP), prise d'otage (Art. 185 CP), abus de la détresse (Art. 193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (Art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, mutilation d'organes génitaux féminins, séquestration et enlèvement, prise d'otage (Art. 260^{bis} CP).

4.1.13 *Infractions contre le patrimoine*

Infractions contre le patrimoine

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Total patrimoine	11 889	10 499	9 841	9 074	8 129	8 059	7 258
Appropr. illégitime (Art. 137)	194	184	170	165	159	198	147
Abus de confiance (Art. 138)	147	134	133	148	94	130	104
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	5 819	4 783	4 019	3 865	3 301	3 271	2 952
Vol de véhicule (Art. 139) ¹¹	943	1 100	1 034	874	1 076	1 028	938
Brigandage (Art. 140)	60	65	34	30	33	33	47
Soustraction de chose (Art. 141)	4	5	4	1	3	3	4
Soustraction de données (Art. 143)	46	18	52	62	120	55	44
Accès indu sys. info (Art. 143 ^{bis})	35	24	20	27	19	20	24
Dom. à la propriété (Art. 144)	1 456	1 743	1 779	1 583	1 605	1 519	1 317
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	2 461	1 893	1 430	1 339	1 056	1 039	923
Escroquerie (Art. 146)	344	248	702	549	426	480	496
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	147	131	317	243	100	123	114
Filouterie d'auberge (Art. 149)	15	15	11	13	14	20	10
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	13	12	6	18	15	17	18
Extorsion et chantage (Art. 156)	62	58	37	37	23	38	24
Gestion déloyale (Art. 158)	7	6	9	5	11	4	10
Détournement de salaire (Art. 159)	4	3	4	2	3	0	4
Recel (Art. 160)	73	39	43	56	30	25	16
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	2	6	3	3	4	3	9
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	2	0	0	6	2	1	0
Autres infractions contre le patrimoine	55	32	34	48	35	52	57

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 46: Infractions contre le patrimoine

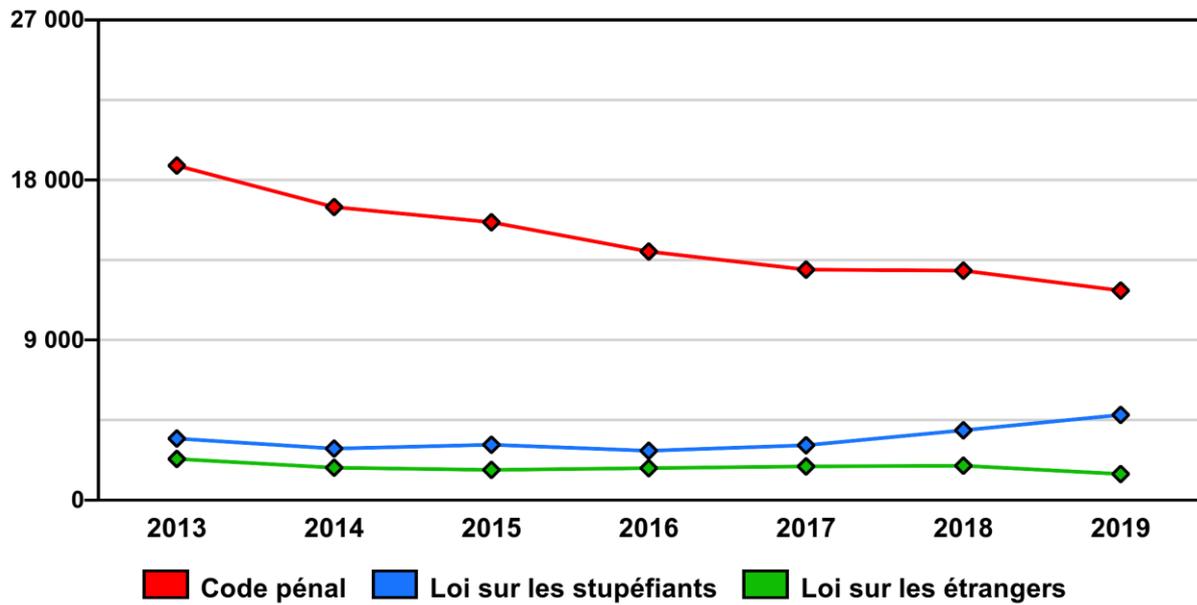
¹¹ Depuis 2013, l'art. 94 LCR (Vol d'usage) n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

4.2 Graphiques

Afin d'observer facilement l'évolution des dénonciations enregistrées par la police, une sélection de graphiques a été effectuée. Pour chaque graphique, le total est indiqué par une ligne noire, soit pour les lois (Code pénal et LStup) ou les titres du code pénal. Les autres couleurs représentent l'évolution d'infractions ou de groupes d'infractions choisis.

4.2.1 Infractions selon la loi

Infractions selon la loi



État de la base de données: 13.2.2020

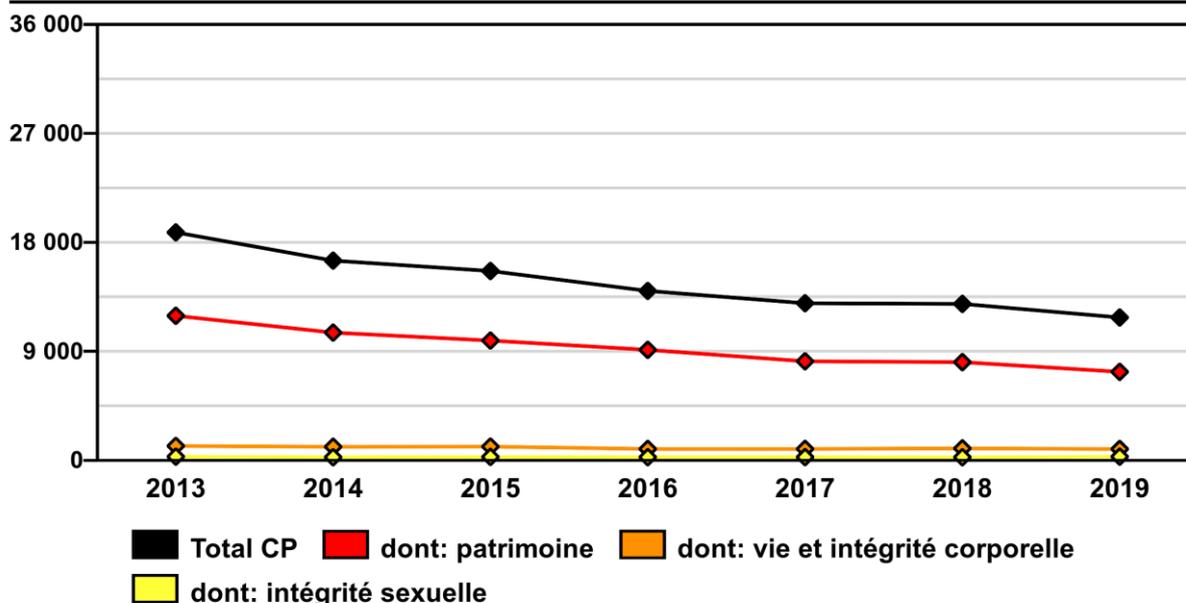
Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 36: Infractions selon la loi

4.2.2 Code pénal: sélection de titres

Code pénal: sélection de titres



État de la base de données: 13.2.2020

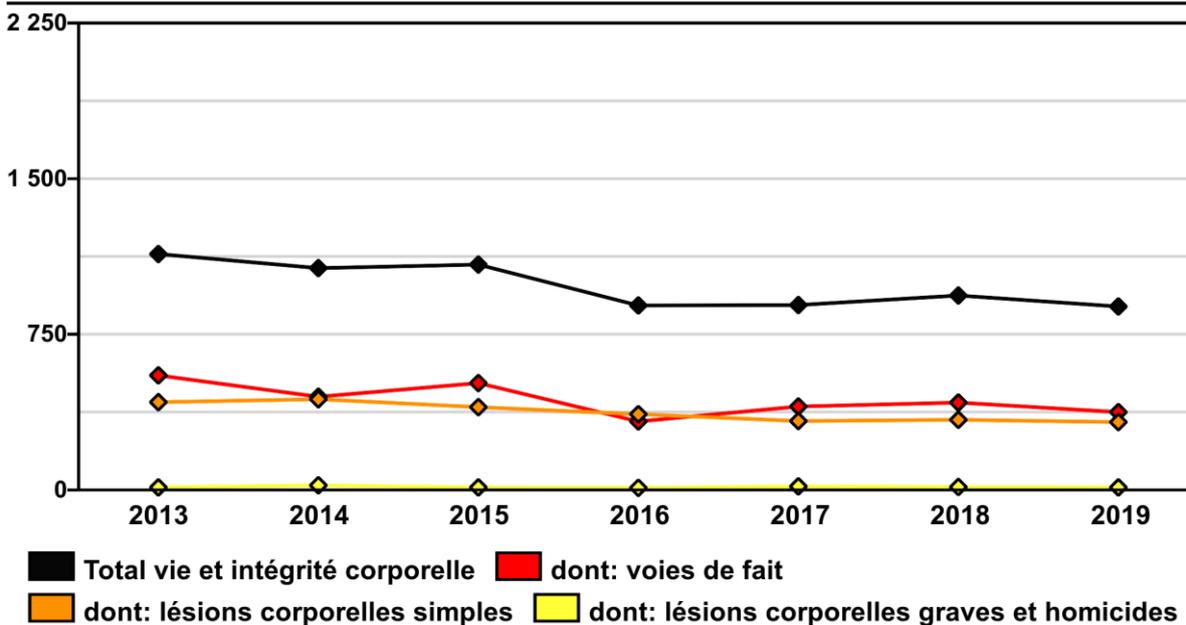
Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 37: Code pénal: sélection de titres

4.2.3 Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle



État de la base de données: 13.2.2020

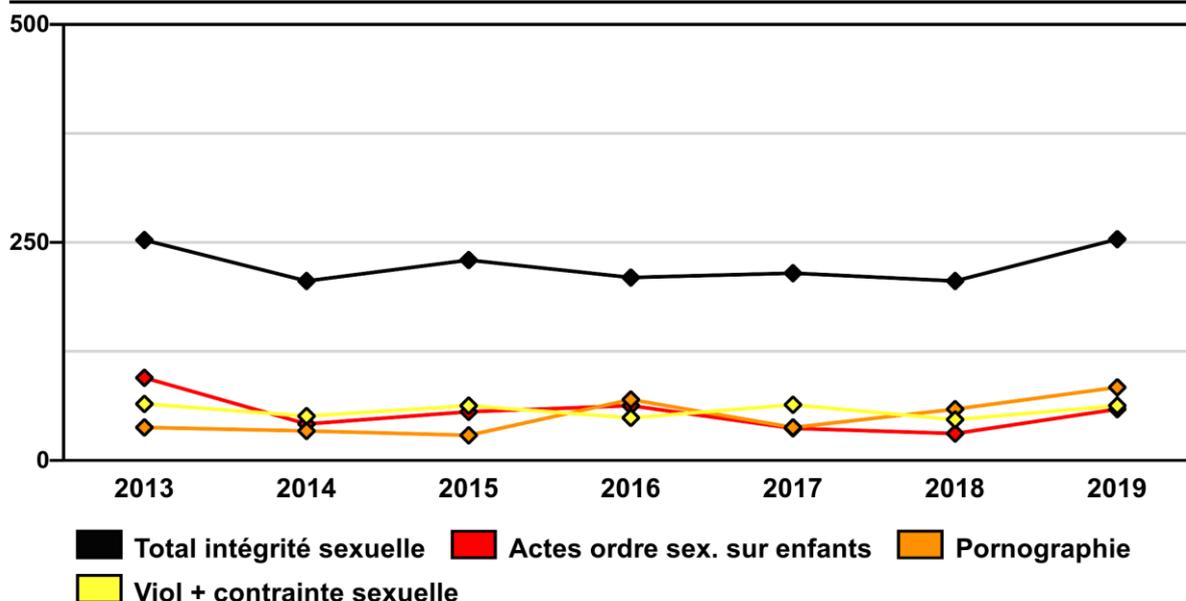
Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 38: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

4.2.4 Infractions contre l'intégrité sexuelle

Infractions contre l'intégrité sexuelle



État de la base de données: 13.2.2020

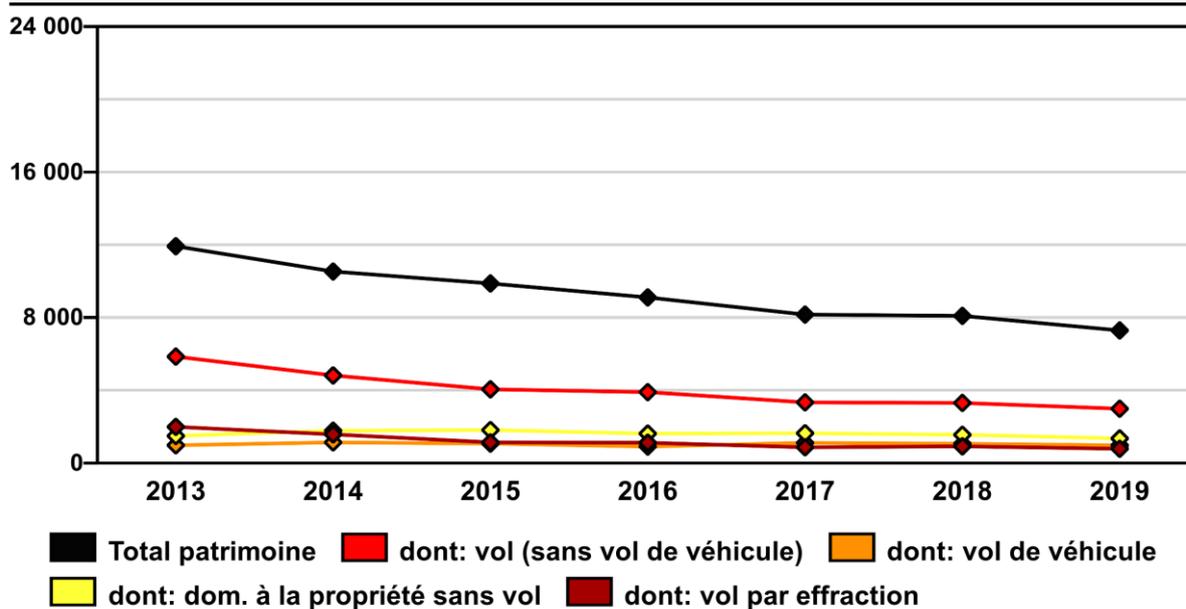
Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 39: Infractions contre l'intégrité sexuelle

4.2.5 Infractions contre le patrimoine

Infractions contre le patrimoine



État de la base de données: 13.2.2020

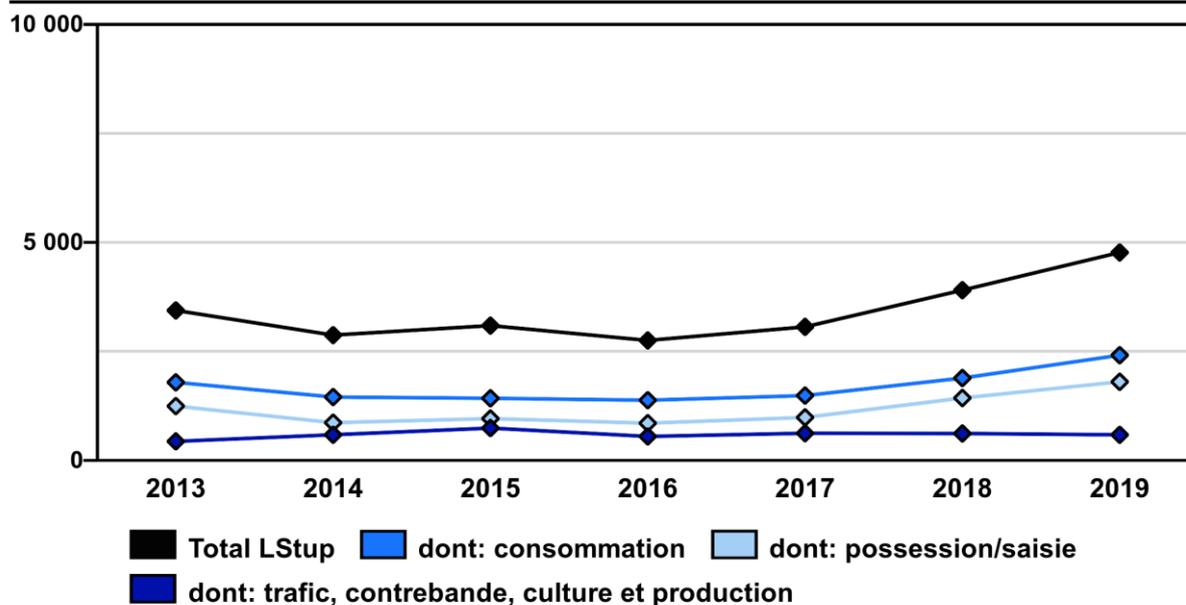
Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 40: Infractions contre le patrimoine

4.2.6 Infractions à la loi sur les stupéfiants¹²

Infractions à la loi sur les stupéfiants



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 41: Infractions à la loi sur les stupéfiants

¹² Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur une modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans les graphiques/tableaux qui concernent uniquement les dénonciations.

5 Glossaire méthodologique

5.1 Introduction

La SPC recense les faits relevant du droit pénal que la police a enregistrés. Sont enregistrés tous les articles du code pénal (CP), mais également les dispositions pénales relevant des lois fédérales annexes. En outre, les infractions contre la LEI et la LStup sont recensées de façon détaillée, mais font l'objet d'une exploitation séparée.

Ne sont pas comprises dans la SPC les actions illégales dont la police n'a pas eu connaissance (chiffre noir de la criminalité) ou qui débouchent directement sur une procédure judiciaire par d'autres voies. De même, les infractions liées au trafic routier ne sont pas recensées de manière exhaustive.

5.2 Définitions

5.2.1 Le cas/l'affaire

Par cas, il faut entendre l'ensemble des infractions enregistrées dans le cadre d'un dépôt de plainte ou d'une procédure d'enquête policière. Une saisie absolument homogène n'est pas possible au niveau des cas, puisque les cantons présentent des répartitions de compétences différentes et des usages disparates dans l'établissement des rapports, une diversité que seul un gros investissement permettrait d'harmoniser. Le nombre des cas est certes mentionné, mais le dénombrement des cas n'est pas primordial dans le cadre de la SPC.

5.2.2 L'infraction

Un acte est enregistré comme une ou plusieurs infractions s'il enfreint un ou plusieurs articles de loi. La notion d'acte utilisée pour la SPC découle de la définition fournie par le texte de loi (p. ex. homicide, participation à une rixe, gestion déloyale, etc.). Sont dénombrés les actes délictueux clairement identifiables, sans égard au nombre de lésés. Ce dernier est exploité séparément.

5.2.3 L'infraction élucidée/la personne prévenue

Une infraction est considérée comme élucidée lorsque, d'un point de vue policier, une personne peut être identifiée en tant que prévenu de cette infraction. S'il s'agit d'une infraction collective, c'est-à-dire d'un groupe de personnes suspectées, l'infraction est réputée élucidée dès qu'une seule de ces personnes a été identifiée. Cette personne figure dans la SPC comme prévenu. Sont également considérés comme prévenus, les instigateurs, les coauteurs et les complices. Le statut attribué correspond à l'état provisoire des connaissances de la police et ne préjuge en rien d'une éventuelle procédure judiciaire ultérieure.

5.2.4 La personne lésée

Les lésés sont des personnes qui ont subi une atteinte à leur intégrité physique, psychique, sociale ou économique causée par un acte contraire au droit. Les personnes morales qui ont annoncé un dommage matériel ou économique (p. ex. vol à l'étalage) sont également comprises dans cette catégorie. Grâce au caractère supplémentaire «personne morale» ou «personne physique», les deux catégories différentes de lésés peuvent être dissociées l'une de l'autre.

5.2.5 La population résidente permanente

Dans le cadre du nouveau système de recensement de la population, la statistique de la population et des ménages (STATPOP) remplace la statistique de l'état annuel de la population (ESPOP). Avec l'introduction de STATPOP, la notion de « population résidente permanente » a été redéfinie compte tenu des recommandations internationales (ordonnance du 19 décembre 2008 sur le recensement fédéral de la population RS 431.112.1, art. 2, let. d). La population résidente permanente, telle qu'elle est définie dans STATPOP à partir de 2010, comprend, en plus de la population qui était considérée dans ESPOP, les personnes dans le processus d'asile totalisant au moins 12 mois de résidence en Suisse.

Concernant la présente statistique policière de la criminalité et les prévenus étant dans un processus d'asile, il n'est pas possible de déterminer s'ils totalisent ou non 12 mois de résidence en Suisse. Ils sont par conséquent tous inclus dans la catégorie «asile» ou «autres».

5.2.6 Etat des communes

Dans le présent rapport, nous nous sommes basés sur l'état des communes au 1^{er} janvier 2019. Les fusions de communes sont rétroactivement appliquées pour les années précédentes afin d'être en mesure de comparer les communes dans le temps.

5.3 Principes d'exploitation des données

5.3.1 Statistique de sortie

La date de sortie est définie comme la date d'exploitation standard.

Les exploitations selon la date de sortie indiquent le nombre d'affaires dont la police a «achevé» le traitement et/ou qu'elle a dénoncées pour le mois ou l'année précédent. Les affaires criminelles ou événements policiers des années civiles précédentes peuvent également y figurer.

5.3.2 Principe du lieu de commission de l'infraction

Seules seront prises en considération les infractions qui ont eu lieu sur le territoire suisse, resp. sur le territoire cantonal considéré ou dont le dommage s'est produit sur ce territoire sans que la personne lésée ne l'ait quitté.

5.3.3 Comptage des personnes ou comptage unique

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'actes qui lui sont attribués.

Lors de l'établissement de listes de différents articles de loi, les personnes à qui plusieurs infractions sont imputées sont recensées inévitablement de manière répétée par article, titre ou loi.

5.4 Chiffres clés

Diverses formes d'indices sont utilisées pour décrire le domaine couvert par la statistique de la criminalité. La distinction entre les chiffres absolus et relatifs y est centrale.

5.4.1 Chiffres absolus

Les chiffres absolus représentent les fréquences recensées des cas, des infractions, des prévenus, des lésés, etc. comme chiffres pris isolément. En général, les chiffres absolus ne sont guère significatifs et ne permettent pas de comparaison entre différentes valeurs de départ.

5.4.2 Chiffres relatifs

Les ratios sont obtenus par la division de deux valeurs absolues. Ainsi, la valeur à mesurer (par ex. nombre d'infractions) est mise en relation avec une autre valeur qui sert de mesure (par ex. l'effectif de la population). Ces ratios permettent ainsi une meilleure comparabilité entre différents ensembles (par ex. comparaisons entre cantons ou comparaisons entre différentes parties de la population).

Valeur de la fréquence (VF)

La valeur de la fréquence est le nombre d'infractions enregistrées au total ou en référence à un seul article de loi calculé pour 1000 habitants. Ce calcul se base sur les chiffres de la population résidente permanente à la fin de l'année précédente. Les chiffres utilisés sont ceux de l'ESPOP jusqu'en 2010 et dès 2011, ceux de la nouvelle STATPOP.

$$VF = \frac{\text{Infractions enregistrées} \times 1000}{\text{Effectif de la population}}$$

La pertinence de la valeur de la fréquence est restreinte par le fait que seule une partie des infractions commises arrivent à la connaissance de la police et que les voyageurs, les touristes, les visiteurs, etc., (soit toutes les personnes qui ne sont pas officiellement inscrites en Suisse) ne sont pas compris dans l'effectif de la population suisse. Les infractions commises par des personnes appartenant à cette catégorie sont également recensées dans la statistique policière de la criminalité. Lors de l'interprétation des valeurs de la fréquence, il faut prendre en considération le fait que la part de la population fluctuante n'est pas de taille égale partout, qu'elle est la plus importante dans les places économiques, les lieux touristiques ou les autres centres, et qu'en de tels endroits, elle entraîne des distorsions à la hausse.

Taux de prévenus (TP)

Le taux de prévenus (TP) représente le nombre de suspects identifiés, calculé pour 1000 habitants du groupe de population correspondant, sans prendre en compte les mineurs de moins de dix ans. Conformément au TP, le taux de lésés peut également être calculé.

$$\text{TP} = \frac{\text{Prévenus dès 10 ans} \times 1000}{\text{Groupe de population correspondant dès 10 ans}}$$

La problématique du taux de prévenus (TP) découle des multiples zones de criminalité cachée:

- chiffre noir des infractions qui ne sont pas l'objet de plainte,
- chiffre noir des infractions qui ne sont pas élucidées.

C'est pourquoi le TP ne peut pas refléter le taux de criminalité effectif, mais au mieux les taux de criminalité calculés, pour divers groupes, sur la base des enregistrements effectués par la police. Un calcul du taux de criminalité des prévenus non suisses et non inscrits officiellement (autres étrangers) ne sera pas possible en raison de la taille inconnue de ce groupe de population.

5.4.3 Graphiques

Dans les graphiques, la somme des pourcentages n'équivaut pas toujours à 100% en raison des arrondis. Par exemple, trois fois 33.33% (arrondi 33.3%) donne un total de 99.9% au lieu de 100%.

6 Index des tableaux

Tableau 1: Éluclidations et évolution des infractions selon la loi	7
Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions.....	9
Tableau 3: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par district	12
Tableau 4: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune.....	13
Tableau 5: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par district.....	15
Tableau 6: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune	16
Tableau 7: Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquence (‰) et évolution par district.....	18
Tableau 8: Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquence (‰) et évolution par commune	19
Tableau 9: Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe	20
Tableau 10: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	23
Tableau 11: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	24
Tableau 12: Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	24
Tableau 13: Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	25
Tableau 14: Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu.....	25
Tableau 15: Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu ..	26
Tableau 16: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal.....	26
Tableau 17: Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions	28
Tableau 18: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité	31
Tableau 19: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe	32
Tableau 20: Violences domestiques: évolution des infractions.....	34
Tableau 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions	36
Tableau 22: Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions	39
Tableau 23: Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions	40
Tableau 24: Type de vol: élucidation et évolution des infractions	41
Tableau 25: Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions	44
Tableau 26: Dommages à la propriété: élucidations et évolution des infractions.....	45
Tableau 27: Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions	49
Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus....	51
Tableau 29: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus.....	52
Tableau 30: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile... 52	52
Tableau 31: Décès dus à la drogue: évolution	53
Tableau 32: Loi sur les stupéfiants: saisies de substances	54
Tableau 33: Loi sur les étrangers et l'intégration: élucidations et évolution des infractions	56
Tableau 34: Infractions selon la loi	57
Tableau 35: Titres du Code pénal et sélection d'infractions.....	58
Tableau 36: Code pénal: infractions par district.....	59
Tableau 37: Code pénal: infractions par commune.....	60
Tableau 38: Infractions à la loi sur les stupéfiants	61
Tableau 39: Loi sur les stupéfiants: infractions par district.....	61
Tableau 40: Loi sur les stupéfiants: infractions par commune	62
Tableau 41: Infractions à la loi sur les étrangers	63
Tableau 42: Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par district.....	64
Tableau 43: Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par commune	65
Tableau 44: Infractions de violence	66
Tableau 45: Infractions de violences domestiques	67
Tableau 46: Infractions contre le patrimoine	68

7 Index des figures

Figure 1: Répartition des infractions selon la loi	6
Figure 2: Répartition selon les titres du Code pénal	8
Figure 3: Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)	10
Figure 4: Code pénal (CP): fréquence (‰) par district.....	11
Figure 5: Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune	12
Figure 6: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par district.....	14
Figure 7: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par commune.....	15
Figure 8: Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI): Fréquence (‰) par district.....	17
Figure 9: Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI): Fréquence (‰) par commune.....	18
Figure 10: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe	20
Figure 11: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe	21
Figure 12: Loi sur les étrangers et l'intégration: prévenus selon l'âge et le sexe	21
Figure 13: Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)	22
Figure 14: Infractions de violence: répartition selon le type de violence	27
Figure 15: Infractions de violence selon l'endroit: public-privé	29
Figure 16: Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées.....	29
Figure 17: Homicides (Art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives.....	30
Figure 18: Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument	30
Figure 19: Violences domestiques: répartition selon l'infraction	33
Figure 20: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu	35
Figure 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	36
Figure 22: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit.....	37
Figure 23: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	38
Figure 24: Brigandage selon l'instrument.....	40
Figure 25: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol.....	41
Figure 26: Vol par effraction selon l'endroit: public-privé.....	42
Figure 27: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées	43
Figure 28: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule	44
Figure 29: Dommages à la propriété: répartition selon le contexte	45
Figure 30: Vandalisme selon le mode opératoire.....	46
Figure 31: Vandalisme selon l'endroit ou l'objet.....	47
Figure 32: Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction.....	48
Figure 33: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances.....	50
Figure 34: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances	51
Figure 35: Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction	55
Figure 36: Infractions selon la loi	69
Figure 37: Code pénal: sélection de titres.....	70
Figure 38: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	70
Figure 39: Infractions contre l'intégrité sexuelle	71
Figure 40: Infractions contre le patrimoine.....	71
Figure 41: Infractions à la loi sur les stupéfiants	72